

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3881

15 décembre 2014

SOMMAIRE

Cherrilux Investments S.à r.l.	186259	North REOF Cuza S.à r.l.	186284
GENERAL TRADING, société générale pour l'importation et l'exportation S.à r.l.	186248	North REOF Cuza S.à r.l.	186252
GL Luxembourg	186249	Octopus S.à r.l.	186243
Guerine S.A.	186249	Paradox S.A.	186259
Guisan S.A.H.	186249	Perma Impressions S.à r.l.	186249
Gustibus S.à r.l.	186249	PHM Investment (USD) 1 S.à r.l.	186285
Hardey S.à r.l.	186245	Phoenix III Mixed O	186257
Hertay Engineering	186245	Phoenix II Mixed I	186257
High Gate Holding S.A.	186245	Plan.Net Luxembourg S.à r.l.	186256
International Campus Aachen S.à r.l. ...	186244	Plentum Opportunity No. VI SCS	186254
International Campus Köln S.à r.l.	186244	Plentum Opportunity No. V SCS	186255
Johnson & Johnson Luxembourg Finance Company	186250	Prospero (Luxembourg) S.à r.l.	186257
MCP Private Capital (Feeder) Fund I ...	186253	Proteger Holding S.à r.l.	186258
Middagkrans S.à r.l.	186253	Proteger Luxembourg S.à r.l.	186258
MPL 1	186253	R-Promotions S.à r.l.	186243
MT Investment S.à r.l.	186253	Sersteel S.A.	186288
NCP S.à r.l.	186244	UniOptimus -net-	186242
NGP ETP Holdings S.à r.l.	186285	UniOptimus -net-	186242
NGP ETP S.à r.l.	186288	UniRak Nachhaltig	186242
N. Hypothek Lux S.à r.l.	186252	UniValueFonds: Europa	186242
Norma Prism Investments II S.à r.l.	186250	UniValueFonds: Global	186288
Northern Lights Investment S.A.	186285	UniVorsorge 3	186243
		UniVorsorge 4	186242
		UniVorsorge 4	186242

UniOptimus -net-, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178931/10.

(140204567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

UniOptimus -net-, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178932/10.

(140204568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

UniRak Nachhaltig, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014179509/10.

(140205425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

UniValueFonds: Europa, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014179512/10.

(140205428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

UniVorsorge 4, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014179519/10.

(140205438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

UniVorsorge 4, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014179520/10.

(140205439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

UniVorsorge 3, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014179521/10.

(140205440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Octopus S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 2, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 89.779.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 4 décembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de OCTOPUS S.à r.l., en liquidation volontaire, avec siège social à L-6773 Grevenmacher, 2, rue du Pont, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge, et liquidateur Maître Catherine DELSAUX SCHOY, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 décembre 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Catherine Delsaux Schoy

Le liquidateur

Référence de publication: 2014196213/19.

(140219010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

R-Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2631 Luxembourg, 1, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 100.713.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 4 décembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de R-PROMOTIONS S.à r.l., avec siège social à L-2631 Luxembourg, 1, rue de Trèves, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge, et liquidateur Maître Catherine DELSAUX SCHOY, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 décembre 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Catherine Delsaux Schoy

Le liquidateur

Référence de publication: 2014196275/19.

(140218999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

NCP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 126.023.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 26 novembre 2014

- Le siège social de la Société a été transféré au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet au 15 Novembre 2014.

- Le siège social de la société Societa Camuna di Partecipazioni S.p.a, associé de la Société, a été transféré au 3, Via Leonardo da Vinci, I-25043, Breno, Italie.

- Monsieur Kristiaan Gommeren, associé de la Société, réside désormais à Calle Camino Sur 3, 28100, Alcobendas, Madrid, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2014190476/17.

(140211933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

International Campus Aachen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.626.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts sociales du 27 octobre 2014

- Ancienne Situation associé:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. 12,500 parts sociales

- Nouvelle situation associé

International Campus Student Housing I S.C.A, société en commandite par actions,
enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B179993,
ayant son siège social à L-2453, Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. 12,500 parts sociales

Luxembourg, le 29 Octobre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour International Campus Aachen S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014191167/19.

(140213023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

International Campus Köln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.627.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts sociales du 27 octobre 2014

- Ancienne Situation associé:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. 12,500 parts sociales

- Nouvelle situation associé

International Campus Student Housing I S.C.A, société en commandite par actions,
enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B179993,
ayant son siège social à L-2453, Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. 12,500 parts sociales

Luxembourg, le 29 Octobre 2014.
 Pour avis sincère et conforme
 Pour *International Campus Köln S.à r.l.*
 Un mandataire

Référence de publication: 2014191168/19.

(140213020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Hertay Engineering, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9517 Weidingen, 65, rue Eisknippchen.
 R.C.S. Luxembourg B 184.964.

—
Extrait des décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de transférer le siège social endéans la commune valeur 01/08/2014.

Nouvelle adresse: 65, rue Eisknippchen L-9517 WEIDINGEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait
 Christian HERTAY
 Actionnaire unique et gérant

Référence de publication: 2014191154/14.

(140213072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Hardey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall.
 R.C.S. Luxembourg B 46.724.

—
 Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 1^{er} décembre 2014.
 Pour *HARDEY S.à r.l.*
 CONSTRUCTIONS CREA HAUS S.A.
 224, route d'Arlon
 L-8010 STRASSEN
 Signature

Référence de publication: 2014191150/15.

(140213110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

High Gate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 R.C.S. Luxembourg B 166.217.

—
CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of October
 Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of High Gate Holding S.A., in liquidation, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 166217.

The Company was incorporated by a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the 29th of December 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 522 on February 28, 2012.

The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by the undersigned notary, on February 8, 2013 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1213 on March 25, 2013 (the "Company").

The Company has been put into voluntary liquidation by deed of the undersigned notary on the 21st of July 2014, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2630 on September 29, 2014.

The Meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The Chairman appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The board having thus been formed, the Chairman states and asks the notary to enact:

I.- That the extraordinary general meeting, being held under private seal on October 23, 2014, after having taken notice the report of the liquidator, has named as auditor-controller the company CLARION CONSULTANTS ASSET INC. having its registered office at OMC Chambers, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands with the BVI registration number 1829899.

A copy of the said report of the liquidator established on August 5, 2014, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons to the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Presentation of the auditor-controller's report on the liquidation, approval of the report of the liquidator and liquidation accounts

2. Discharge to the statutory auditor

3. Discharge to the liquidator and to the auditor-controller

4. Closing of the liquidation

5. Way the current assets will be put at the disposal of the shareholders

6. Designation of the place where the records and documents of the Company will be kept for a period of five years

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing persons, will remain annexed to the present deed.

IV. It appears from the attendance list that all the shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then upon approbation and discussion, the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The auditor-controller presents its report to the liquidation.

The general meeting having taken notice and accepted the report of the auditor-controller, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

A copy of the report of the auditor-controller, after signature "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The general meeting gives full discharge to the statutory auditor of the Company for the execution of its mandate.

Third resolution

The general meeting gives full discharge to the liquidator and to the auditor-controller for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The general meeting decides to pronounce the closing of the liquidation and states that the Company has definitively ceased existing.

Fifth resolution

The assets of the Company, after deduction of all liquidation fees and expenses, will be divided between the shareholders according to their participation in the share capital.

Sixth resolution

The general meeting decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf octobre

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme High Gate Holding S.A., en liquidation, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 166217.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 522 du 28 février 2012.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 8 février 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1213 du 25 mars 2013. («la Société»)

La Société a été mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juillet 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2630 du 29 septembre 2014.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 23 octobre 2014, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société CLARION CONSULTANTS ASSET INC. ayant son siège social à OMC Chambers, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistré sous le numéro 1829899 au registre des Iles Vierges Britanniques.

Une copie dudit rapport du liquidateur établi en date du 5 août 2014, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Présentation du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approbation du rapport du liquidateur et des comptes de liquidation.

2. Décharge au commissaire aux comptes.

3. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

4. Clôture finale de la liquidation.

5. Mode de transmission aux actionnaires des avoirs de la société.

6. Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux seront conservés pendant 5 ans.

III.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après discussions et approbations, l'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Le commissaire-vérificateur présente son rapport sur la liquidation.

L'assemblée, après avoir pris connaissance et accepté le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation.

Une copie du rapport du commissaire-vérificateur, après avoir été signée "ne varietur" par les les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Cinquième résolution

Le solde des avoirs de la Société, après déduction de tous frais et dépens, sera réparti entre les actionnaires au prorata de leur participation au capital.

Sixième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14996. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014191146/165.

(140212527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

GENERAL TRADING, société générale pour l'importation et l'exportation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 11.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014191124/13.

(140212651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

GL Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 67.387.

—
Auszug aus dem Protokoll der Versammlung der Geschäftsführer der Gesellschaft GL Luxembourg abgehalten am 8. September 2014 um 16.00 Uhr in Luxemburg

Die Geschäftsführer stellen fest dass die Bezeichnung des alleinigen Gesellschafters sich geändert hat in DNV GL SE. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Roland BRÜCK / Franciscus PAARDEKOOPER
Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2014191129/13.

(140213235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Guisan S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 45.372.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Karim Van den Ende
Administrateur

Référence de publication: 2014191133/13.

(140212686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

**Gustibus S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Perma Impressions S.à r.l.).**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 109.850.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191136/9.

(140212765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Guerine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 162.119.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 10 novembre 2014

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommé en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Madame Méлина HOWARD.

Pour la société
GUERINE S.A.

Référence de publication: 2014191132/13.

(140212669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Johnson & Johnson Luxembourg Finance Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.848.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 19 novembre 2014

L'associé unique a accepté les démissions de Monsieur John A. PAPA de son mandat de gérant de catégorie A et de Monsieur Luc HANSEN de son mandat de gérant de catégorie B.

Est nommé gérant de catégorie B pour une durée illimitée, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191203/15.

(140212799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Norma Prism Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 191.629.

—
In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of November,

Before Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg, undersigned, acting instead and place of Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, who will keep the original of this deed,

There appeared

Norma Prism Investments I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg, the registered office of which is located at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Sole Shareholder"),

here represented by Flora Gibert, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately,

The said proxy, initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the Sole Shareholder of Norma Prism Investments II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg trade and companies' register (the "Company"), and incorporated pursuant to a deed of Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 16, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles of the Company have not been amended since then.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

Further to the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the Article four of the Articles of Association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may

be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the said proxy-holder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf novembre,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg qui aura la garde des présentes minutes,

a comparu

Norma Prism Investments I S.à r.l., une Société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg ("Associé unique"),

ici représenté par Flora Gibert, clerck de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant représente l'Associé Unique de Norma Prism Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (la "Société") constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article quatre des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré dans une autre commune du Grand-Duché du Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, adoptée dans les conditions prévues pour une modification des présents statuts.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54969. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014191330/105.

(140212690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

North REOF Cuza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 120.912.

—
Extrait de résolution de l'associé unique prises le 10 Novembre 2014

Veillez noter que le nom de l'Associé Unique de North REOF Cuza Sarl a été changer de North Real Estate Opportunities Fund Holdings LP en Argo Real Estate Opportunities Fund Holding LP et que le siège social de l'Associé Unique a été transféré de Uglan House, South Church Street, KY-George Town Grand Cayman à Sussex House, 128 Elgin Avenue P.O. Box 31298 Grand Cayman KY1-1206 Cayman Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Novembre 2014.

Pour Argo Real Estate Opportunities Fund Holding LP

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014191332/18.

(140213316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

N. Hypothek Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.847.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société du 24 Novembre 2014

Au 24 Novembre 2014, les associés ont pris la résolution suivante:

- Approuver la nomination d'Herve Marsot, né le 02 Octobre 1974 à Mulhouse, France, ayant comme adresse professionnelle 5, C rue Eugène Ruppert, L-2453-Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 24 Novembre 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Pedro Fernandes das Neves (gérant)
- Julie K.Braun (gérant)
- Herve Marsot (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Novembre 2014.

TCS II REO (offshore) LLC

TCS II Opportunities REO (offshore) LLC

Référence de publication: 2014191326/21.

(140213227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

MPL 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.300.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 176.404.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 18 juillet 2014, ont renouvelé les mandats des gérants.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Gérant de catégorie B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Gérant de catégorie B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

- MERIEUX PARTICIPATIONS, Gérant de catégorie A, 17 rue Bourgelat, F-69002 Lyon, France, Registre de Commerce de Lyon n° 522265933.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pour MPL 1

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014191323/20.

(140213214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

MT Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.886.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014191324/11.

(140212902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

MCP Private Capital (Feeder) Fund I, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.927.

—
Les comptes annuels de la Société pour la période du 18 avril 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Septembre 2014.

Duncan Smith

Mandataire

Référence de publication: 2014191315/13.

(140213374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Middagkrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 184.778.

—
Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 24 novembre 2014 entre Saruni Invest B.V. une société constituée et existante sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 55A, Amsterdamsestraatweg, 3744 MA Baarn, Pays-Bas et enregistrée auprès de Dutch Kamer van Koophandel sous numéro 31040068 et Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et enregistrée au Registre de

Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367 les 1,250,000 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Exequitive Partners S. A. est l'associé unique de la Société à compter du 24 Novembre 2014 et détient les 1,250,000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Middagkrans S.à r.l.

Joost Anton Mees

Référence de publication: 2014191295/19.

(140212593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Plentum Opportunity No. VI SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5414 Canach, 30, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 173.761.

L'an deux mille quatorze,

Le premier août

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de la société «Plentum Opportunities No. V SCS.» (la «Société»), une société en commandite simple de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 173 761.

La Société a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire Jean Seckler soussigné en date du 31 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 08 février 2013, sous le numéro 2686 et page 15234.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial, le 3 février 2013, sous le numéro 318 et page 12814.

L'Assemblée est déclarée ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Jörg Flohr, gérant, demeurant à Canach, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Kim Mathekowitsch, comptable, demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Madame Reinhart Denise, employé privé, demeurant à Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg (le «Scrutateur»).

Les associés présents ou représentés à la présente Assemblée et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente Assemblée, signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1) Décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société du 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette au 30, rue de la Fontaine, L-5414 Canach

2) Décision de modifier l'article quatre (4), premier alinéa de statuts de la Société afin de refléter ledit transfert du siège social.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville d'Esch-sur-Alzette vers la Commune de Lenningen et de fixer en conséquence sa nouvelle adresse au 30, rue de la Fontaine, L-5414 Canach.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article QUATRE (4), premier alinéa des statuts de la Société, de sorte que ledit premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 4. (premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Lenningen, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne voulant demander la parole, le Président lève la séance à 10: 30 heures.

Fait en deux exemplaires à Canach, le 1^{er} août 2014.

Plentum Management S.à r.l / Plentum Beratungs GmbH

Gérant - associé commanditaire / Associé commandité

Référence de publication: 2014191401/53.

(140213056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Plentum Opportunity No. V SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5414 Canach, 30, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 173.763.

L'an deux mille quatorze,

Le premier août

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de la société «Plentum Opportunities No. V SCS.» (la «Société»), une société en commandite simple de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 173 763.

La Société a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire Jean Seckler soussigné en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 04 février 2013, sous le numéro 2686 et page 128884.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial, le 3 février 2013, sous le numéro 267 et page 12814.

L'Assemblée est déclarée ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Jörg Flohr, gérant, demeurant à Canach, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Kim Mathekowitsch, comptable, demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Madame Reinhart Denise, employé privé, demeurant à Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg (le «Scrutateur»).

Les associés présents ou représentés à la présente Assemblée et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente Assemblée, signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société du 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette au 30, rue de la Fontaine, L-5414 Canach
- 2) Décision de modifier l'article quatre (4), premier alinéa de statuts de la Société afin de refléter ledit transfert du siège social.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville d'Esch-sur-Alzette vers la Commune de Lenningen et de fixer en conséquence sa nouvelle adresse au 30, rue de la Fontaine, L-5414 Canach.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article QUATRE (4), premier alinéa des statuts de la Société, de sorte que ledit premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 4. (premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Lenningen, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne voulant demander la parole, le Président lève la séance à 11: 30 heures.

Fait en deux exemplaires à Canach, le 1^{er} août 2014.

Plentum Management S.à r.l / Plentum Beratungs GmbH

Gérant - associé commanditaire / Associé commandité

Référence de publication: 2014191400/53.

(140213057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Plan.Net Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 174.774.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le vingt-et-un novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PLAN.NET BELGIUM, société anonyme de droit belge (ci-avant PLAN.NET BENELUX S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit belge), ayant son siège social à B-1150 Bruxelles, Bovenberg 124, (ci-avant à B-1785 Merchtem, 63 Spiegellaan), inscrite dans la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0474.732.450.

Laquelle comparante est ici représentée par Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 17 novembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Plan.Net Luxembourg S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174774 (NIN 2013 2401 803).

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 janvier 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 674 du 20 mars 2013.

III.- Que le capital social de la société s'élève à vingt mille Euros (€ 20.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt Euros (€ 20,-) chacune.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société Plan.Net Luxembourg S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société Plan.Net Luxembourg S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, l'associée unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société Plan.Net Luxembourg S.à r.l. a été réglé qu'elle demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société pour l'exercice de leur fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 novembre 2014. Relation: ECH/2014/2262. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014191399/50.

(140212416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Phoenix II Mixed I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 110.518.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte de la décision prise par les associés de la Société en date du 24 novembre 2014 qu'a été acceptée:

- la démission de Mr Clifford Langford de son poste de gérant de la Société avec effet au 02 septembre 2014;
- la démission de Mme Boughaba Habiba de son poste de gérant de la Société avec effet au 28 avril 2014
- la nomination de Mr Arndt Nicolaus, né le 29 mai 1967 à Montabaur, Allemagne, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 24 novembre 2014;
- la nomination de Mme Miranda Lansdowne, née le 03 octobre 1974 à Rugby, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 24 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Mandataire

Référence de publication: 2014191395/20.

(140213101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Phoenix III Mixed O, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 108.723.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte de la décision prise par les associés de la Société en date du 24 novembre 2014 qu'a été acceptée:

- la démission de Mr Cliff Langford de son poste de gérant de la Société avec effet au 02 septembre 2014;
- la démission de Mme Boughaba Habiba de son poste de gérant de la Société avec effet au 28 avril 2014
- la nomination de Mr Arndt Nicolaus, né le 29 mai 1967 à Montabaur, Allemagne, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 24 novembre 2014;
- la nomination de Mme Miranda Lansdowne, née le 03 octobre 1974 à Rugby, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 24 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Mandataire

Référence de publication: 2014191396/20.

(140213124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Prospero (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 151.899.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de Prospero (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société»), tenue extraordinairement à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014 à 14 heures

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale des associés de la Société que les associés ont unanimement prononcé la clôture de la liquidation de la Société Prospero (Luxembourg) S.à r.l., avec effet au 17 novembre 2014 (date de clôture

des comptes de liquidation) et décidé que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. 6, Rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Sabine PERRIER
Mandataire - Liquidateur

Référence de publication: 2014191405/19.

(140213272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Proteger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.073.078,30.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.211.

—
La société Proteger Holding S.à r.l. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que certains associés ont changé d'adresse.

Le siège social des associés suivants:

- Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership
- Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership
- Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership
- Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership
- Fifth Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership

est:

P.O. Box 656 East Wing, Trafalgar Court Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3PP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Proteger Holding S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2014191406/22.

(140212693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Proteger Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.250.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.210.

—
La société Proteger Luxembourg S.à r.l. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que certains associés ont changé d'adresse.

Le siège social des associés suivants:

- Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership
- Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership
- Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership
- Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership

est:

P.O. Box 656 East Wing, Trafalgar Court Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3PP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Proteger Luxembourg S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2014191407/21.

(140212759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Paradox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 152.204.

Société constituée le 12 mars 2010 par Me Henri Hellinckx, acte publié au Mémorial C n° 936 du 5 mai 2010.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue le 27 novembre 2014 que:

Le mandat de chacun des 3 administrateurs, Monsieur Jean Wagener, Monsieur Donald VENKATAPEN et Madame Patricia LAMOULINE est reconduit pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2020.

Le mandat du président du conseil d'administration, Monsieur Jean Wagener est reconduit pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2020.

Le mandat du commissaire aux comptes FIDEWA-CLAR S.A., 2-4 rue du Château d'Eau à L-3364 Leudelange, est reconduit pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2020.

Pour extrait
Jean Wagener
Le mandataire

Référence de publication: 2014191409/20.

(140213285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Cherrilux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.032.

JOINT DRAFT TERMS OF CROSS-BORDER MERGER

Date 5 December 2014

PARTIES

1 CAPITEX HOLDINGS LIMITED, a private company limited by shares incorporated under the laws of England and Wales with an issued share capital of £1,600,000 Pounds Sterling, having its registered office located at Unity House, Telford Road, Basingstoke, Hampshire RG21 6YJ, England registered with Companies House under number 07893832 (the "Transferee Company"); and

2 CHERLILUX INVESTMENTS S.À R.L., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 167.032 and having a share capital of EUR 3,013,050 (the "Transferor Company", together with the Transferee Company the "Merging Companies").

RECITALS

A Pursuant to the provisions of Directive 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council of 26 October 2005 on cross-border mergers of limited liability companies (the "Directive"), transposed into English law by the Companies (Cross-Border Mergers) Regulations 2007 (SI 2007/2974) (the "UK Regulations") and enacted into the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "Lux Law") pursuant to the Luxembourg laws of 23 March 2007 and 10 June 2009, the Merging Companies have agreed to enter into these joint draft terms of cross-border merger (the "Merger Agreement") to govern the proposed merger by absorption of the Transferor Company by the Transferee Company (the "Merger").

B The Transferee Company is the holder of the entire issued and paid up share capital of the Transferor Company.

C Since the Transferee Company holds all shares in the Transferor Company, the merger is a merger by acquisition of a wholly-owned subsidiary with the effect that:

(i) in accordance with article 265(3) of the Lux Law, the requirement to prepare a detailed written report of the board of the Transferor Company may be waived by all the shareholders of the Merging Companies;

(ii) in accordance with regulation 9 of the UK Regulations and article 278 of the Lux Law the independent expert's report shall not be not required; and

(iii) in accordance with regulation 13(3) of the UK Regulations and article 279(2) of the Lux Law the approval of members of the Transferor Company shall not be required. Notwithstanding this, the Transferee Company (as the sole member of the Transferor Company) intends to pass a shareholder resolution in front of a Luxembourg notary to approve the Merger.

D Transferor Company

The Transferor Company is a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 167.032 and having a share capital of EUR 3,013,050, divided into 3,013,050 shares with a par value of 1 Euro each, fully paid and of the same class.

The entire issued share capital of the Transferor Company is owned by the Transferee Company.

The main purpose of the Transferor Company is as a holding company within the GAME group of companies.

According to article 3 of the Transferor Company's articles of association, the Transferor Company's purpose is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Transferor Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group. It may open branches in Luxembourg and abroad. Furthermore, the Transferor Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Transferor Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the Transferor Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

The Transferor Company was established for an unlimited duration.

The Transferor Company is managed by its board of managers.

There is no outstanding note or other security granting, directly or indirectly, access to the share capital of the Transferor Company, whether directly or indirectly, currently in issue.

The Transferor Company's financial year starts on 1 April and ends on 31 March of each year.

The Transferor Company is subject to corporate income tax in Luxembourg.

As at the date of the Merger Agreement, the Transferor Company does not have any employees. As such, the provisions of articles 257 to 276 of the Lux Law which relate to employee involvement or participation in a merger are not applicable to the Merger.

The articles of association of the Transferor Company in force on the date of the Merger Agreement are attached in Schedule 1.

E Transferee Company

The Transferee Company is a private company limited by shares incorporated under and governed by the laws of England and Wales which has its registered office at Unity House, Telford Road, Basingstoke, Hampshire RG21 6YJ United Kingdom and is registered under the number 07893832 on the Register of Companies of England and Wales.

The main purpose of the Transferee Company is as a holding company within the GAME group of companies.

The Companies Act 2006 provides that the company's objects will be unrestricted unless the articles of association specifically restrict them (section 31). Therefore no restrictions concerning the corporate purpose of the Transferee Company are set out in the Memorandum of Association.

The Transferee Company has an issued share capital of £1,600,000 Pounds Sterling, divided into 160,000,000 ordinary shares with a par value of £0.01 Pounds Sterling each, fully paid-up. There is no restriction on the maximum number of shares that may be issued and allotted by the Transferee Company.

There is no outstanding note or other security granting, directly or indirectly, access to the share capital of the Transferee Company, whether directly or indirectly, is currently in issue.

The Transferee Company has not offered securities to the public and none of its securities are publicly traded on a regulated stock exchange. The parent company of the Transferee Company, GAME Digital plc, is listed on the Main Market of the London Stock Exchange.

On the date on which the Merger is effected (the "Completion Date"), all 160,000,000 ordinary shares in the Transferee Company will be held by GAME Digital plc.

The Transferee Company is managed by its board of directors.

The Transferee Company's financial year begins on 1 August and ends on 31 July of each year.

The Transferee Company is subject to corporate income tax in the UK.

As at the date of the Merger Agreement, the Transferee Company does not have any employees.

The articles of association of the Transferee Company in force on the date of the Merger Agreement are attached in Schedule 2.

F Procedure

This Merger Agreement has been drawn up in accordance with the UK Regulations and Lux Law. Under the UK Regulations and the Lux Law, certain requirements must be met before the Merger can occur. These requirements include the adoption of the joint draft terms of cross-border merger (as set out in this Merger Agreement) and the preparation of a directors' report by the directors of the Transferee Company.

The Merger Agreement was approved by the boards of the Transferor Company and the Transferee Company on the date of this Merger Agreement.

It is specified that an application will be filed, with the High Court following the execution of this Merger Agreement, to order a meeting of the sole shareholder of the Transferee Company to be convened on or about 19 February 2015 at 20 Cursitor Street, London EC4A 1LT. At that meeting, a resolution to approve the Merger will be proposed in accordance with the UK Regulations.

Merger Agreement

1. Presentation of the group - rationale for the Merger. The GAME group is the leading omni-channel specialist retailer of video games in the UK and Spain, based on revenue with a market share of over 30 per cent, in these countries. The GAME group intends to implement the Merger in order to simplify and streamline its group structure. Accordingly, it is expected that the Merger will benefit the GAME group and ultimately its shareholders as a whole.

2. Pre-Merger Procedure.

2.1 Filing of documents and publication of notices

2.1.1 In the United Kingdom, the Transferee Company must deliver to the Registrar of Companies the particulars of the shareholder's meeting together with a copy of the order by the High Court summoning the shareholder's meeting and a copy of the Merger Agreement, together with a notice in the form of Form CB01. Notice of delivery of these documents to the Registrar of Companies must be published in the London Gazette at least one month before the passing of the shareholder decision approving the Merger.

2.1.2 In Luxembourg, the Transferor Company is obliged to file a copy of the Merger Agreement with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("RCS"). The Merger Agreement must then be published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) at least one month before the passing of the Transferor Company Shareholder Decision (defined in section 2.3.7 below) and the obtaining of the approval to the Merger of the sole shareholder of the Transferee Company.

2.2 Inspection of documents

The shareholders of each of the Merging Companies are permitted, free of charge, to inspect the documents listed in section 17 of this Merger Agreement, at the registered offices of the Merging Companies during business hours (subject to reasonable restrictions that any such company may impose).

2.3 Shareholder approval

2.3.1 The merger proposal (in the form of the Merger Agreement) will be put to the shareholders of the Merging Companies for approval.

2.3.2 Under English law, the sole shareholder of the Transferee Company may approve the Merger only after the expiry of a one month waiting period beginning on the date of publication in the London Gazette.

2.3.3 Under Lux Law, the Transferee Company (as sole shareholder of the Transferor Company) may approve the Merger only after the expiry of a one month waiting period beginning on the date of publication in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of the Merger Agreement.

2.3.4 Only the Transferee Company shareholder(s) who are registered holders of the Transferee Company's shares at the time of the passing of the shareholder decision to approve the Merger will be entitled to participate in the passing of such resolution.

2.3.5 Only the Transferor Company shareholder(s) who are registered holders of the Transferor Company's shares at the time of the passing of the Transferor Company Shareholder Decision (defined in section 2.3.7 below) will be entitled to participate in the passing of such resolution.

2.3.6 The Transferee Company shareholder resolution to approve the Merger (the "Transferee Company Shareholder Decision") will be passed by the sole shareholder of the Transferee Company on or about 19 February 2015.

2.3.7 The general meeting of shareholder of the Transferor Company to approve the Merger (the "Transferor Company Shareholder Decision", together with the Transferee Company Shareholder Decision, the "Shareholder Decisions") will be passed on or about 19 February 2015.

2.4 Pre-Merger certificates

2.4.1 Once the Transferee Company has complied with the requirements applicable to it under the UK Regulations, and the Merger Agreement has been approved by the shareholder(s) of the Transferee Company, it must apply to the High Court for a pre-merger certificate confirming the compliance with these requirements.

2.4.2 Once the Transferor Company has complied with the requirements applicable to it under Lux Law and the Transferor Company Shareholder Decision has been taken, a Luxembourg notary should issue a pre-merger certificate confirming the compliance with Lux Law requirements.

3. Completion Date and effective date of the Merger.

3.1 The Merger shall, pursuant to regulation 17(2) of the UK Regulations, be completed and become effective at the time and date fixed by the High Court in its order approving completion of the Merger in accordance with the scrutiny process (the "Completion Date").

3.2 The Merging Companies intend to request the High Court to fix the Completion Date in the order approving completion of the Merger by the end of March 2015.

3.3 From a Luxembourg legal, accounting and tax standpoint, the Merger shall become effective on the Completion Date.

3.4 From an English legal, accounting and tax standpoint, the Merger shall become effective on the Completion Date.

3.5 With effect from the Completion Date, the Transferee Company shall be the owner of all of the assets contributed by the Transferor Company and the debtor with respect to all of the liabilities assumed by the Transferee Company.

3.6 With effect from the Completion Date, all transactions of the Transferor Company shall be treated for accounting purposes to have been carried out for the account of the Transferee Company.

3.7 The Transferor Company shall, on the Completion Date, be dissolved by operation of law without going into liquidation.

4. Accounts used to determine the terms of the merger. For the purpose of the Merger Agreement, the following accounts have been used:

4.1 for the Transferee Company, the management accounts as at 27 October 2014 and the audited accounts as at 31 July 2013 have been used;

4.2 for the Transferor Company, the management accounts as at 31 October 2014 and the accounts as at 31 March 2014 have been used.

5. Evaluation and designation of the transferred assets and liabilities.

5.1 On the Completion Date, all of the assets and liabilities (including all property, rights and powers of any description) of the Transferor Company shall be transferred to the Transferee Company on the basis of their net book value as at such date.

5.2 The Transferee Company shall record those assets and liabilities in accordance with the accounting principles to which it is subject. The book value of the net assets will be transferred to the Transferee Company in the currency of the Transferor Company, being Euro. These net assets will be translated by the Transferee Company to its functional currency, being Pound Sterling, upon transfer.

5.3 In the context of the Merger, the Transferor Company transfers to the Transferee Company, subject to the ordinary factual and legal conditions and subject to the conditions provided in the Merger Agreement, all of its assets and liabilities (including all property, rights and powers of any description).

6. Transfer of all rights and obligations of the Transferor Company. As from the Completion Date, the consequences of the Merger as set out in regulation 17(1) of the UK Regulations shall take effect and, without prejudice to the provisions of the UK Regulations or the Merger Agreement, the Transferee Company:

6.1 shall be subrogated in all the rights and obligations resulting from any agreement or commitment whatsoever imposing obligations on the Transferor Company, or benefiting to it (including any insurances); however, the Transferee Company will be responsible for collecting any consents required, as the case may be, from co-contractors of the Transferor Company for the purposes of the contracts to the Transferee Company;

6.2 shall be subject to all of the obligations and shall benefit from all the rights of the Transferor Company or relating to, or resulting from, its operations;

6.3 shall be subrogated in the rights of the Transferor Company acting as claimant or defendant, as the case may be, in all legal, administrative or other proceedings; and

6.4 shall be subject to all of the obligations and shall benefit from any administrative authorisations and permissions that may have been granted to the Transferor Company.

7. Specific provisions relating to the agreements entered into between the Transferor Company and the Transferee Company. Any agreements entered into between the Transferee Company and the Transferor Company shall, as a result of this Merger, be automatically voided on the Completion Date; however any agreements to which any third party is also a party shall continue to apply with the Transferee Company.

8. Right of opposition of creditors.

8.1 Regulation 11(1)(b) of the UK Regulations provides that the High Court has the power, on an application under that Regulation, to order a meeting of the creditors or a class of creditors of the Transferee Company for the purpose of getting approval of such creditors to this proposed Merger. Any such meeting would be summoned in such a manner as the court directs. In accordance with Regulation 11(2)(c) of the UK Regulations, an application for a meeting of creditors may be made to the High Court at the pre-merger certificate hearing.

8.2 Regulation 14 of the UK Regulations states that, if a meeting of creditors or class of creditors is summoned under Regulation 11, the draft Merger Agreement must be approved by a majority in number, representing 75% in value of the creditors or class of creditors, present and voting either in person or by proxy at the meeting. It is not expected that the approval of the Merger will involve a meeting of creditors or class of creditors.

8.3 The creditors of the Transferor Company (if any) shall be entitled, within two months from the date of publication of the Transferor Company Shareholder Decision in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), to apply for safeguards in accordance with article 268 of the Lux Law. Further information may be obtained free of charge at the registered office of the Transferor Company at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

9. Rights guaranteed by the Transferee Company to shareholders having special rights and to holders of securities other than shares (or the measures it intends to take in their regard). There are neither shareholders having special rights nor holders of securities other than shares.

10. Special advantages granted to the experts (if any) who examine the joint draft terms of cross-border merger and to the members of the administrative, executive, supervisory or monitoring bodies of the Merging Companies.

10.1 As the Transferee Company is the holder of the entire issued share capital of the Transferor Company, no expert will be appointed in order to examine the joint draft terms of cross-border merger and to draw up a report on the Merger.

10.2 The members of the administrative, executive, supervisory or monitoring bodies of the Merging Companies will not be entitled to receive any special benefits in connection with or as a result of the Merger.

11. Perfection formalities. The Transferee Company shall carry out any formalities as may from time to time be necessary for the purpose of perfecting the transfer of the assets, rights and obligations contributed by the Transferor Company to its benefit and to ensure that such transfer is effective against third parties.

12. Employees and representatives.

12.1 There will be no transfer of employees as a result of the merger since the Transferor Company does not have (and will not have as at the Completion Date) any employees.

12.2 The Transferee Company does not have (and will not have as at the Completion Date) any employees.

12.3 Since the Transferor Company and the Transferee Company are neither subject to rules concerning employee participation in the Member State where they have their registered office respectively nor operating under an employee participation system, the provisions of article 16 of the Directive or Part 4 of the UK Regulations and the provisions of articles 257 to 276 of the Lux Law which relate to employee involvement or participation in a merger shall not apply in this case.

13. Inspection of Documents.

13.1 From the date of this Merger Agreement and for at least one month before the passing of the Shareholder Resolution, the following documents will be available for inspection by the shareholders of the Merging Companies at their respective registered offices:

13.1.1 the Merger Agreement;

13.1.2 the annual accounts and the annual reports of the Merging Companies for the last three financial years;

13.1.3 the interim financial statements of the Merging Companies;

13.1.4 the directors' report of the Transferee Company,

in each case, between 9.00 a.m. and 5.00 p.m. (in the relevant jurisdiction) on any day other than a Saturday, Sunday or public holiday in England or Luxembourg respectively.

Copies of these documents may be obtained by the shareholders of the Transferor Company and the Transferee Company free of charge upon request by contacting the relevant company's registered office.

14. Accounting books and documents. The accounting books, documents, contracts, archives, titles to property, securities, originals of the incorporation acts and amendments and other files of the Transferor Company shall be delivered to the Transferee Company as from the Completion Date.

15. Costs and duties. All costs, duties and fees relating to the Merger shall be borne by the Transferee Company who undertakes to pay such costs, duties and fees.

16. Election Of Domicile. For the purpose of the execution of the Merger Agreement and of the acts or minutes that shall follow or result herefrom, the Merging Companies elect domicile in their respective registered offices.

17. Applicable law. Save as provided otherwise and for all matters that are not mandatorily subject to the law applicable to the Transferor Company (i.e., Luxembourg law), this Merger Agreement shall be governed by, and interpreted in accordance with, English law.

Signed on the date set out at the head of this agreement.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Date 5 décembre 2014.

PARTIES

1. CAPITEX HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle disposant d'un capital social de GBP 1.600.000, dont le siège social est établi à Unity House, Telford Road, Basingstoke, Hampshire RG21 6YJ Angleterre, immatriculée au Companies House sous le numéro 07893832 (la Société Absorbante); et

2. CHERRILUX INVESTMENTS S.À R.L., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 167.032 et disposant d'un capital social de EUR 3.013,050 (la Société Absorbée et avec la Société Absorbante, les Sociétés qui Fusionnent);

ATTENDU QUE

A. En vertu des dispositions de la Directive 2005/56/CE du Parlement européen et du Conseil datée du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières de sociétés de capitaux (la Directive), transposée en droit anglais par la Companies (Cross-Border Mergers) Regulations 2007 (SI 2007/2974) (les Règlements UK) et transposée dans la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi Luxembourgeoise) en vertu des lois luxembourgeoises du 23 mars 2007 et du 10 juin 2009, les Sociétés qui Fusionnent ont accepté de signer ce projet commun de fusion transfrontalière (l'Accord de Fusion) pour régler la proposition de fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (la Fusion).

B. La Société Absorbante possède l'intégralité du capital social émis et libéré de la Société Absorbée.

C. Puisque la Société Absorbante détient la totalité des parts sociales de la Société Absorbée, la fusion est une fusion par acquisition d'une filiale détenue à cent pour cent entraînant:

(i) conformément à l'article 265(3) de la Loi Luxembourgeoise, la possibilité pour tous les associés des Sociétés qui Fusionnent de renoncer à l'exigence pour le conseil de la Société Absorbée de préparer un rapport écrit et détaillé;

(ii) conformément à la réglementation 9 des Règlements UK et à l'article 278 de la Loi Luxembourgeoise, que le rapport d'un expert indépendant n'est pas requis; et

(iii) conformément à la réglementation 13(3) des Règlements UK et à l'article 279(2) de la Loi Luxembourgeoise, que l'approbation des associés de la Société Absorbée n'est pas requis. Nonobstant ce qui précède, la Société Absorbante (en tant qu'associé unique de la Société Absorbée) a l'intention de passer des résolutions approuvant la fusion devant un notaire luxembourgeois.

D. Société Absorbée

La Société Absorbée est une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 167.032 et disposant d'un capital social de EUR 3.013.050, divisé en 3.013.050 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, entièrement libérées et de la même classe.

La totalité du capital social émis de la Société Absorbée est détenue par la Société Absorbante.

L'objet principal de la Société Absorbée est d'être une société de portefeuille au sein des sociétés du groupe GAME.

Conformément à l'article 3 des statuts de la Société Absorbée, l'objet de la Société Absorbée est l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La Société Absorbée peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties. Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger. Par ailleurs, la Société Absorbée peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société Absorbée a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger. D'une façon générale, la Société Absorbée peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

La Société Absorbée a été constituée pour une durée illimitée.

La Société Absorbée est gérée par son conseil de gérance.

Il n'existe aucune obligation non réglée ou autre titre, accordant directement ou indirectement un accès au capital social de la Société Absorbée actuellement en circulation, que ce soit directement ou indirectement.

L'exercice social de la Société Absorbée commence le 1 avril et prend fin le 31 mars de chaque année.

La Société Absorbée est soumise à l'impôt sur le revenu des sociétés commerciales à Luxembourg.

A la date de l'Accord de Fusion, la Société Absorbée n'a aucun employé. Dès lors, les dispositions des articles 257 à 276 de la Loi Luxembourgeoise concernant l'implication ou la participation des employés dans la fusion ne s'appliquent pas à la Fusion.

Les statuts de la Société Absorbée en vigueur à la date de l'Accord de Fusion sont annexés en tant que Annexe 1.

E. Société Absorbante

La Société Absorbante est une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galle dont le siège social est établi à Unity House, Telford Road, Basingstoke, Hampshire RG21 6YJ Royaume Uni, immatriculée sous le numéro 07893832 au Registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle.

L'objet principal de la Société Absorbante est d'être une société de portefeuille au sein des sociétés du groupe GAME.

Le Companies Act 2006 prévoit que les objets de la société sont illimités sauf restriction spécifique prévue par les statuts (section 31). Par conséquent, les statuts de la Société Absorbante ne prévoient aucune restriction concernant les objets.

La Société Absorbante dispose d'un capital social de GBP 1.600.000 divisé en 160.000.000 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 0,01 chacune, toutes entièrement libérées. Il n'existe aucune restriction quant au nombre de parts sociales émises par la Société Absorbante et à leur attribution.

Il n'existe aucune obligation non réglée ou autre titre, accordant directement ou indirectement un accès au capital social de la Société Absorbante actuellement en circulation, que ce soit directement ou indirectement.

La Société Absorbante n'a pas proposé de titres au public et aucun de ses titres n'est échangé publiquement sur une bourse. La société mère de la Société Absorbante, GAME Digital plc, est cotée à la bourse de Londres.

A la date à laquelle la Fusion sera effective (la Date de Réalisation), toutes les 160.000.000 de parts sociales ordinaires de la Société Absorbante seront détenues par GAME Digital plc.

La Société Absorbante est gérée par son conseil d'administration.

L'exercice social de la Société Absorbante commence le 1 août et prend fin le 31 juillet de chaque année.

La Société Absorbante est soumise à l'impôt sur le revenu des sociétés commerciales au Royaume-Uni.

A la date de l'Accord de Fusion, la Société Absorbante n'a aucun employé.

Les statuts de la Société Absorbante en vigueur à la date de l'Accord de Fusion sont annexés en tant que Annexe 2.

F. Procédure

Le présent Accord de Fusion a été rédigé conformément aux Règlements UK et à la Loi Luxembourgeoise. Conformément aux Règlements UK et à la Loi Luxembourgeoise, certaines exigences doivent être remplies avant la finalisation de la Fusion. Ces exigences incluent l'adoption du projet commun de fusion transfrontalière (tel que détaillé dans le présent Accord de Fusion) et la préparation d'un rapport par les administrateurs de la Société Absorbante.

L'Accord de Fusion a été approuvé par les conseils de la Société Absorbée et de la Société Absorbante à la date du présent Accord de Fusion.

Il est précisé qu'une demande sera envoyée à la Haute Cour après la signature de l'Accord de Fusion, afin de demander qu'une assemblée de l'associé unique de la Société Absorbante soit convoquée le ou aux environs du 19 février 2015 au 20 Cursitor Street, Londres EC4A 1LT. Lors de cette assemblée, une résolution visant à approuver la Fusion sera proposée conformément aux Règlements UK.

Accord de Fusion

1. Présentation de l'explication du groupe quant à la Fusion. Le groupe GAME est le revendeur omni-canal leader dans le jeu vidéo au Royaume-Uni et en Espagne, sur base des revenus avec une part de marché de plus de trente pour cent dans ces pays. Le groupe GAME prévoit la mise en œuvre de la Fusion afin de simplifier et de rationaliser la structure de son groupe. En conséquence, la Fusion devrait profiter au groupe GAME et en fin de compte, à ses associés dans l'ensemble.

2. Procédure pré-fusion.

2.1. Dépôt de documents et publication d'avis

2.1.1. Au Royaume-Uni, la Société Absorbante doit fournir au Registre des Sociétés les détails de l'assemblée des associés ainsi qu'une copie de l'ordonnance de la Haute Cour convoquant l'assemblée des associés et une copie de l'Accord de Fusion avec un avis sous la forme du formulaire CB01. Un avis mentionnant le dépôt de ces documents au Registre des Sociétés doit être publié dans la London Gazette au moins un mois avant l'adoption de la décision des associés d'approuver la Fusion.

2.1.2. Au Luxembourg, la Société Absorbée doit déposer une copie de l'Accord de Fusion auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS). L'Accord de Fusion doit ensuite être publié dans le journal officiel luxembourgeois (le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) au moins un mois avant l'adoption de la Décision des Associés de la Société Absorbée (défini à la section 2.3.7 ci-dessous) et l'obtention de l'approbation de la Fusion par l'associé unique de la Société Absorbante.

2.2. Revue des documents

Les associés de chacune des Sociétés qui Fusionnent ont le droit d'examiner gratuitement les documents mentionnés à la section 17 du présent Accord de Fusion au siège social des Sociétés qui Fusionnent pendant les heures de bureau (sous réserve de restrictions raisonnablement imposées par l'une de ces sociétés).

2.3. Approbation des associés

2.3.1. Le projet de fusion (sous la forme de l'Accord de Fusion) sera soumis à l'approbation des associés des Sociétés qui Fusionnent.

2.3.2. En vertu du droit anglais, l'associé unique de la Société Absorbante ne peut adopter la Fusion qu'après l'expiration d'un délai d'un mois commençant à la date de publication dans la London Gazette.

2.3.3. En vertu de la Loi Luxembourgeoise, la Société Absorbante (en tant qu'associé unique de la Société Absorbée) ne peut adopter la Fusion qu'après l'expiration d'un délai d'un mois commençant à la date de publication dans le journal officiel luxembourgeois (le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) de l'Accord de Fusion.

2.3.4. Seuls les associés de la Société Absorbante enregistrés comme détenteurs de parts sociales de la Société Absorbante au moment de l'adoption de la décision des associés d'approuver la Fusion pourront participer à l'adoption de ladite résolution.

2.3.5. Seuls les associés de la Société Absorbée enregistrés comme détenteurs de parts sociales de la Société Absorbée au moment de l'adoption de la Décision des Associés de la Société Absorbée (défini à la section 2.3.7 ci-dessous) pourront participer à l'adoption de ladite résolution.

2.3.6. La résolution des associés de la Société Absorbante approuvant la Fusion (la Décision des Associés de la Société Absorbante) sera adoptée par l'associé unique de la Société Absorbante le ou aux environs du 19 février 2015.

2.3.7. L'assemblée générale des associés de la Société Absorbée approuvant la Fusion (la Décision des Associés de la Société Absorbée et avec la Décision des Associés de la Société Absorbante, les Décisions des Associés) sera adoptée le ou aux environs du 19 février 2015.

2.4. Certificats pré-Fusion

2.4.1. Dès que la Société Absorbante s'est acquittée des exigences qui lui incombent en vertu des Règlements UK et que l'Accord de Fusion a été adopté par le ou les associé(s) de la Société Absorbante, elle doit demander à la Haute Cour d'émettre un certificat pré-fusion confirmant l'acquittement desdites exigences.

2.4.2. Dès que la Société Absorbée s'est acquittée des exigences qui lui incombent en vertu de la Loi Luxembourgeoise et que la Décision des Associés de la Société Absorbée a été adoptée, un notaire luxembourgeois émettra un certificat pré-fusion confirmant l'acquittement des exigences requises par la Loi Luxembourgeoise.

3. Date de Réalisation et date d'effet de la Fusion.

3.1. En vertu de la réglementation 17(2) des Règlements UK, la Fusion sera réalisée et sera effective au moment et à la date fixée par la Haute Cour dans son ordonnance approuvant la réalisation de la Fusion conformément à la procédure de vérification (la Date de Réalisation).

3.2. Les Sociétés qui Fusionnent souhaitent demander à la Haute Cour de fixer la Date de Réalisation dans l'ordonnance approuvant la réalisation de la Fusion avant fin mars 2015.

3.3. D'un point de vue juridique, comptable et fiscal luxembourgeois, la Fusion sera effective à la Date de Réalisation.

3.4. D'un point de vue juridique, comptable et fiscal anglais, la Fusion sera effective à la Date de Réalisation.

3.5. A compter de la Date de Réalisation, la Société Absorbante sera propriétaire de tous les actifs apportés par la Société Absorbée et débitrice de toutes les dettes encourues.

3.6. A compter de la Date de Réalisation, toutes les transactions de la Société Absorbée seront considérées comme ayant été réalisées pour le compte de la Société Absorbante d'un point de vue comptable.

3.7. A la Date de Réalisation, la Société Absorbée sera dissoute par effet de la loi sans être mise en liquidation.

4. Comptes utilisés pour établir les conditions de la Fusion. Aux fins de l'Accord de Fusion, les comptes suivants ont été utilisés:

4.1. dans le cadre de la Société Absorbante, les comptes de gestion arrêtés au 27 octobre 2014 et les comptes audités arrêtés au 31 juillet 2013;

4.2. dans le cadre de la Société Absorbée, les comptes de gestion arrêtés au 31 octobre 2014 et les comptes arrêtés au 31 mars 2014.

5. Evaluation et description des actifs et passifs transférés.

5.1. A la Date de Réalisation, tous les actifs et passifs (y compris les biens, droits et pouvoirs de toute sorte) de la Société Absorbée seront cédés à la Société Absorbante sur base de leur valeur comptable nette à cette date.

5.2. La Société Absorbante comptabilisera ces actifs et passifs conformément aux principes comptables auxquels elle est soumise. La valeur comptable des actifs nets sera transférée à la Société Absorbante dans la devise de la Société Absorbée, soit en euro. Ces actifs nets seront convertis par la Société Absorbante dans sa devise fonctionnelle, soit la Livre Sterling, dès le transfert.

5.3. Dans le cadre de la Fusion, la Société Absorbée transfère à la Société Absorbante, sous réserve des dispositions légales et factuelles ordinaires et sous réserve des conditions de l'Accord de Fusion, tous ses actifs et passifs (y compris les biens, droits et pouvoirs de toute sorte).

6. Transfert de tous les droits et obligations de la Société Absorbée. A compter de la Date de Réalisation, les conséquences de la Fusion telles que décrites dans la réglementation 17(1) des Règlements UK seront effectives et sans préjudice des dispositions des Règlements UK et de l'Accord de Fusion, la Société Absorbante:

6.1. se verra attribuer tous les droits et obligations découlant de tout contrat ou engagement de quelque sorte imposant des obligations à la Société Absorbée, ou lui profitant (y compris toutes assurances); néanmoins, la Société Absorbante devra récolter les consentements requis, le cas échéant, des co-contractants de la Société Absorbée aux fins des contrats transférés à la Société Absorbante;

6.2. sera soumise à toutes les obligations et profitera de tous les droits de la Société Absorbée ou liés à ou découlant de ses opérations;

6.3. se verra attribuer les droits de la Société Absorbée agissant en tant que demandeur ou défendeur, selon le cas, dans toutes les actions en justice, administratives ou autres; et

6.4. sera soumise à toutes les obligations et profitera de toutes les autorisations administratives et permissions qui auraient été accordées à la Société Absorbée.

7. Dispositions spécifiques des contrats conclus entre la Société Absorbée et la Société Absorbante. Tout contrat conclu entre la Société Absorbante et la Société Absorbée deviendra, à la suite de la Fusion, automatiquement nul dès la Date de Réalisation; néanmoins, tout contrat conclu avec un tiers restera en vigueur avec la Société Absorbante.

8. Droit d'opposition des créanciers.

8.1. La réglementation 11(1)(b) des Règlements UK accorde à la Haute Cour le pouvoir de convoquer, sur demande en vertu de ladite Réglementation, une assemblée des créanciers ou d'une classe de créanciers de la Société Absorbante aux fins d'obtenir l'accord desdits créanciers sur la Fusion. Cette assemblée serait convoquée comme la cour l'entend. Conformément à la Réglementation 11(2)(c) des Règlements UK, une demande de convocation d'une assemblée des créanciers peut être déposée auprès de la Haute Cour lors de l'audience liée au certificat de pré-fusion.

8.2. La réglementation 14 des Règlements UK prévoit que, si une assemblée des créanciers ou d'une classe de créanciers est convoquée en vertu de la Réglementation 11, le projet d'Accord de Fusion devra être approuvé par la majorité en nombre, représentant 75% en valeur des créanciers ou de la classe de créanciers, présente et votant soit en personne, soit par procuration lors de l'assemblée. Il n'est pas prévu que l'approbation de la Fusion implique une assemblée des créanciers ou d'une classe de créanciers.

8.3. Les créanciers de la Société Absorbée (le cas échéant) sont autorisés, dans les deux mois de la date de publication de la Décision des Associés de la Société Absorbée dans le journal officiel luxembourgeois (le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), de demander des garanties conformément à l'article 268 de la Loi Luxembourgeoise. De plus amples informations peuvent être obtenues gratuitement au siège social de la Société Absorbée au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

9. Droits accordés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des parts sociales (ou mesures prévues à leur égard). Il n'y a aucun associé ayant des droits spécifiques ni de porteurs de titres autres que des parts sociales.

10. Avantages spéciaux accordés aux experts (le cas échéant) examinant le projet commun de fusion transfrontalière et aux membres des organes administratifs, exécutifs, de surveillance ou de contrôle des Sociétés qui Fusionnent.

10.1. Puisque la Société Absorbante est détentrice de la totalité du capital social de la Société Absorbée, aucun expert ne sera nommé afin d'examiner le projet commun de fusion transfrontalière ni de rédiger un rapport sur la Fusion.

10.2. Les membres des organes administratifs, exécutifs, de surveillance ou de contrôle des Sociétés qui Fusionnent ne recevront aucun avantage particulier lié ou en conséquence de la Fusion.

11. Formalités de mise au point. La Société Absorbante entreprendra toutes les formalités éventuellement nécessaires dans le temps aux fins de finaliser la cession des actifs, droits et obligations apportés par la Société Absorbée à la Société Absorbante et de s'assurer que ladite cession est opposable aux tiers.

12. Employés et mandataires.

12.1. Il n'y aura aucun transfert d'employés en conséquence de la fusion puisque la Société Absorbée n'a aucun employé (et n'en aura pas à la Date de Réalisation).

12.2. La Société Absorbante n'a aucun employé (et n'en aura pas à la Date de Réalisation).

12.3. Puisque ni la Société Absorbée ni la Société Absorbante ne sont soumises aux règles concernant la participation des employés dans l'Etat Membre où elles ont respectivement leur siège social ni ne fonctionnent dans le cadre d'un plan de participation des employés, les dispositions de l'article 16 de la Directive ou de la Partie 4 des Règlements UK et les dispositions des articles 257 à 276 de la Loi Luxembourgeoise concernant la participation ou l'implication des employés dans une fusion ne s'applique pas dans ce cas.

13. Examen des Documents.

13.1. A compter de la date du présent Accord de Fusion et pendant au moins un mois avant l'adoption des Résolutions des Associés, les documents suivants seront mis à disposition pour examen par les associés des Sociétés qui Fusionnent à leur siège social respectif:

13.1.1. l'Accord de Fusion;

13.1.2. les comptes annuels et les rapports annuels des Sociétés qui Fusionnent pour les trois dernières années;

13.1.3. les comptes intérimaires des Sociétés qui Fusionnent;

13.1.4. le rapport des administrateurs de la Société Absorbante,

dans chaque cas, de 9 heures à 5 heures (dans les juridictions concernées) tous les jours sauf le samedi, dimanche ou les jours fériés respectivement en Angleterre ou à Luxembourg.

Des copies de ces documents peuvent être fournies aux associés de la Société Absorbée et de la Société Absorbante gratuitement et sur demande en contactant le siège social de la société concernée.

14. Livres comptables et documents. Les livres comptables, documents, contrats, archives, titres de propriété, garanties, originaux des actes de constitution et modifications et autres dossiers de la Société Absorbée seront fournis à la Société Absorbante à la Date de Réalisation.

15. Frais et taxes. Tous les frais, taxes et honoraires liés à la Fusion seront à la charge de la Société Absorbante qui s'engage à régler tous ces frais, taxes et honoraires.

16. Domicile. Aux fins de la réalisation de l'Accord de Fusion et des actes et procès-verbaux qui suivront ou en résulteront, les Sociétés qui Fusionnent élisent domicile dans leur siège social respectif.

17. Droit applicable. Sauf disposition contraire et pour tous les points qui ne sont pas obligatoirement régis par le droit applicable à la Société Absorbée (soit, la Loi Luxembourgeoise), le présent Accord de Fusion sera régi par et interprété en vertu du droit anglais.

Signé à la date qu'en tête du présent contrat.

CAPITEX HOLDINGS LIMITED / CHERRILUX INVESTMENTS S.À R.L.
Benedict Smith / Jérôme Devillet

Schedule 1. Articles of association of the Transferor Company

ARTICLES OF ASSOCIATION CHERRILUX INVESTMENTS S.À R.L.

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "CHERRILUX INVESTMENTS S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad. Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between

the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company.

They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company, as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur Les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «CHERRILUX INVESTMENTS S.à r.l.».

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères.

Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé qui a fait l'avance et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixe par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité aux mains des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, Les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Schedule 2. Articles of association of the Transferee Company

ARTICLES OF ASSOCIATION OF CAPITEX HOLDINGS LIMITED

Adopted by special resolution passed on 10 April 2012

Contents

Article

1 Application of model articles	1
2 Definitions and interpretation	2
3 Company name	3
4 Directors to take decisions collectively	4
5 Unanimous decisions	5
6 Quorum for directors' meetings	6
7 Voting at directors' meetings	7
8 Exercise of directors' duties	8
9 Directors voting and counting in the quorum	9
10 Appointing and removing directors	10
11 OpCapita Director	11
12 Termination of director's appointment	12
13 Directors' remuneration and other benefits	13
14 Appointment and removal of alternates	14
15 Rights and responsibilities of alternate directors	15
16 Termination of alternate directorship	16
17 Share capital	17
18 All shares to be fully paid up	18
19 Powers to issue different classes of share	19
20 Issue of new shares	20
21 Transfer of shares	21
22 Procedure for declaring dividends	22
23 No interest on distributions	23
24 Quorum for and voting at general meetings	24
25 Communications	25
26 Company seals	26
27 Indemnities, insurance and funding of defence proceedings	27

1. Application of model articles.

1.1 The model articles of association for private companies contained in Schedule 1 to The Companies (Model Articles) Regulations 2008 ("Model Articles") as in force at the date of adoption of these Articles shall apply to the Company, save insofar as they are excluded or modified by, or are inconsistent with, the following Articles.

1.2 In these Articles, reference to a particular Model Article is to that article of the Model Articles.

2. Definitions and interpretation.

2.1 In these Articles the following words and expressions have the following meanings:

the Act: the Companies Act 2006;

alternate: as defined in Article 14 and alternate director has a corresponding meaning;

appointor: as defined in Article 14;

company: includes any body corporate;

Conflict Situation: a situation in which a director has, or can have, a direct or indirect interest that conflicts, or may possibly conflict, with the interests of the Company, including in relation to the exploitation of any property, information

or opportunity and regardless of whether the Company could take advantage of the property, information or opportunity itself, but excluding a situation which could not reasonably be regarded as likely to give rise to a conflict of interest;

Controlling Shareholder: the registered holder for the time being of more than one half in nominal value of the issued ordinary share capital of the Company including (for the avoidance of doubt) any member holding all of the issued ordinary share capital of the Company;

Controlling Shareholder Director: as defined in Article 10;

member: a person who is the holder of a share;

OpCapita: OpCapita LLP, a limited liability partnership registered under the laws of England and Wales with number OC318670 and whose registered office is at 132 Sloane Street, London SW1X 9AX;

OpCapita Director: the director from time to time appointed pursuant to Article 11;

paid: in relation to a share, means paid or credited as paid (as to its nominal value or any premium on it).

2.2 Save as expressly provided otherwise in these Articles, words or expressions contained in the Model Articles and in these Articles bear the same meaning as in the Act as in force from time to time. The Model Articles shall apply as if the last paragraph of Model Article 1 (beginning “Unless the context otherwise requires”) were deleted.

2.3 In the Model Articles and in these Articles, save in Article 1.1 or as expressly provided otherwise in these Articles:

2.3.1 any reference to any statute or statutory provision includes any subordinate legislation made under that statute or statutory provision, whether before or after the date of adoption of these Articles;

2.3.2 any reference to any legislation including to any statute, statutory provision or subordinate legislation (“Legislation”) includes a reference to that Legislation as from time to time amended or re-enacted, whether before or after the date of adoption of these Articles;

2.3.3 any reference to re-enactment includes consolidation and rewriting, in each case whether with or without modification.

3. Company name. The name of the Company may be changed by special resolution of the members or otherwise in accordance with the Act.

4. Directors to take decisions collectively.

4.1 The general rule about decision-making by directors is that any decision of the directors must be either a majority decision at a meeting or a decision taken in accordance with Article 5.

4.2 Model Article 7 shall not apply.

5. Unanimous decisions.

5.1 A decision of the directors is taken in accordance with this Article when all eligible directors indicate to each other by any means that they share a common view on a matter.

5.2 Such a decision may take the form of a resolution in writing, of which each eligible director has signed one or more copies or to which each eligible director has otherwise indicated agreement in writing.

5.3 References in this Article 5 to eligible directors are to directors who would have been entitled to vote on the matter had it been proposed as a resolution at a directors’ meeting (but exclude in respect of the authorisation of a Conflict Situation, the director subject to that Conflict Situation).

5.4 Notwithstanding the requirements of Articles 5.1 to 5.3:

5.4.1 if a person who is an alternate director indicates on behalf of his appointor whether or not he shares the common view his appointor is not also required to do so in order to satisfy those requirements;

5.4.2 if a director who has appointed an alternate indicates pursuant to Article 5.1 whether or not he shares the common view his alternate is not also required to do so in order to satisfy those requirements.

5.5 A decision may not be taken in accordance with this Article if the eligible directors would not have formed a quorum at such a meeting.

5.6 Model Article 8 shall not apply.

6. Quorum for directors’ meetings.

6.1 At a directors’ meeting, unless a quorum is participating, no proposal is to be voted on, except a proposal to call another meeting.

6.2 Unless otherwise stated in these Articles, the quorum for directors’ meetings shall be any one director provided that as much notice of the meeting as is practicable in the circumstances has been given to every director of the Company.

6.3 At a directors’ meeting:

6.3.1 a director who is also an alternate director may be counted more than once for the purposes of determining whether a quorum is participating;

6.3.2 a person who is an alternate director, but is not otherwise a director, shall be counted as participating for the purposes of determining whether a quorum is participating,

but only, in each case, if that director’s or other person’s appointor is not participating.

6.4 Model Article 11 shall not apply.

7. Voting at directors' meetings.

7.1 Subject to these Articles, each director participating in a directors' meeting has one vote.

7.2 Where (i) the Controlling Shareholder appoints less than three Controlling Shareholder Directors to the board of directors of the Company, or (ii) less than 3 Controlling Shareholder Directors are present at a directors' meeting of the Company, those Controlling Shareholder Directors who are present shall be entitled collectively to exercise 3 votes at directors' meetings of the Company.

7.3 If the number of votes for and against a proposal are equal, the chairman or other director chairing the meeting shall not have a casting vote.

7.4 Model Article 13 shall not apply.

7.5 Subject to the weighted voting rights set out in Article 7.2 which shall also apply mutatis mutandis for the purposes of this Article in all applicable circumstances in respect of any alternate appointed by a Controlling Shareholder Director, a director who is also an alternate director has an additional vote on behalf of each of his appointors provided:

7.5.1 the relevant appointor is not participating in the directors' meeting; and

7.5.2 in respect of a particular matter:

7.5.2.1 the relevant appointor would have been entitled to vote if he were participating in it; and

7.5.2.2 the matter is not the authorisation of a Conflict Situation of the relevant appointor.

7.6 Subject to the weighted voting rights set out in Article 7.2 which shall also apply mutatis mutandis for the purposes of this Article in all applicable circumstances in respect of any alternate appointed by a Controlling Shareholder Director, a person who is an alternate director, but is not otherwise a director, only has a vote in respect of each of his appointors if:

7.6.1 the relevant appointor is not participating in the directors' meeting; and

7.6.2 in respect of a particular matter:

7.6.2.1 the relevant appointor would have been entitled to vote if he were participating in it; and

7.6.2.2 the matter is not the authorisation of a Conflict Situation of the relevant appointor.

8. Exercise of directors' duties.

8.1 If a Conflict Situation arises, the directors may authorise it for the purposes of s.175(4)(b) of the Act by a decision of the directors made in accordance with that section and these Articles. At the time of the authorisation, or at any time afterwards, the directors may impose any limitations or conditions or grant the authority subject to such terms which (in each case) they consider appropriate and reasonable in all the circumstances. Any authorisation may be revoked or varied at any time in the discretion of the directors.

9. Directors voting and counting in the quorum.

9.1 Save as otherwise specified in these Articles or the Act and subject to any limitations, conditions or terms attaching to any authorisation given by the directors for the purposes of s.175(4)(b) of the Act, a director may vote on, and be counted in the quorum in relation to any resolution relating to a matter in which he has, or can have:

9.1.1 a direct or indirect interest or duty which conflicts, or possibly may conflict, with the interests of the Company; and

9.1.2 a conflict of interest arising in relation to an existing or a proposed transaction or arrangement with the Company.

9.2 Model Article 14 shall not apply.

10. Appointing and removing directors. The Controlling Shareholder shall have the right at any time and from time to time to appoint one or more persons to be a director or directors of the Company (each a "Controlling Shareholder Director"). Any such appointment shall be effected by notice in writing to the Company by the Controlling Shareholder and the Controlling Shareholder may in like manner at any time and from time to time remove from office any director (whether or not appointed by it pursuant to this Article).

11. OpCapita Director. OpCapita shall have the right at any time and from time to time to appoint one director of the Company. Any such appointment shall be made by notice in writing to the Company from OpCapita and OpCapita may in like manner at any time and from time to time remove from office any director appointed pursuant to this Article and appoint any person in place of any director so removed.

12. Termination of director's appointment. In addition to the circumstances set out in Model Article 18, a person also ceases to be a director if he is removed from office pursuant to Article 10 or Article 11 of these Articles.

13. Directors' remuneration and other benefits.

13.1 A director may undertake any services for the Company that the directors decide.

13.2 A director is entitled to such remuneration as the directors decide (i) for his services to the Company as director, and (ii) for any other service which he undertakes for the Company provided that the amount of such remuneration is expressly approved in advance by the Controlling Shareholder in writing.

13.3 Subject to the Articles, a director's remuneration may (i) take any form, and (ii) include any arrangements in connection with the payment of a pension, allowance or gratuity, or any death, sickness or disability benefits, to or in respect of that director.

13.4 Unless the directors decide otherwise, a director's remuneration accrues from day to day.

13.5 Unless the directors decide otherwise, no director is accountable to the Company for any remuneration or other benefit which he receives as a director or other officer or employee of any of the Company's subsidiary undertakings or of any parent undertaking of the Company from time to time or of any other body corporate in which the Company or any such parent undertaking is interested.

13.6 Model Article 19 shall not apply.

14. Appointment and removal of alternates.

14.1 Any director (the "appointor") may appoint as an alternate any other director, or, subject to Article 14.2, any other person approved by a decision of the directors, to:

14.1.1 exercise that director's powers; and

14.1.2 carry out that director's responsibilities,

in relation to the taking of decisions by the directors in the absence of the alternate's appointor.

14.2 Any OpCapita Director may appoint as an alternate any other person without the approval of a decision of the directors.

14.3 Any appointment or removal of an alternate must be effected by notice in writing to the Company signed by the appointor, or in any other manner approved by the directors.

14.4 The notice must:

14.4.1 identify the proposed alternate; and

14.4.2 confirm that the proposed alternate is willing to act as the alternate of the director giving the notice.

14.5 A person may be appointed as alternate to more than one director of the Company.

15. Rights and responsibilities of alternate directors.

15.1 An alternate director has the same rights, in relation to any directors' meeting or a decision taken in accordance with Article 5, as the alternate's appointor.

15.2 Except as these Articles specify otherwise, alternate directors:

15.2.1 are deemed for all purposes to be directors;

15.2.2 are liable for their own acts and omissions;

15.2.3 are subject to the same restrictions as their appointors; and

15.2.4 are not deemed to be agents of or for their appointors.

15.3 An alternate director is not entitled to receive any remuneration from the Company for serving as an alternate director except such part of the alternate's appointor's remuneration as the appointor may direct by notice in writing made to the Company.

16. Termination of alternate directorship. An alternate director's appointment as an alternate terminates:

16.1 when the alternate's appointor revokes the appointment by notice to the Company in writing specifying when it is to terminate;

16.2 on the occurrence in relation to the alternate of any event which, if it occurred in relation to the alternate's appointor, would result in the termination of the appointor's appointment as a director;

16.3 on the death of the alternate's appointor; or

16.4 when the alternate's appointor's appointment as a director terminates.

17. Share capital.

17.1 The share capital of the Company at the date of adoption of these Articles comprises ordinary shares of £1 each.

18. All shares to be fully paid up.

18.1 No share is to be issued other than fully paid.

18.2 Article 18.1 does not apply to shares taken on the formation of the Company by the subscribers to the Company's memorandum.

18.3 Model Article 21 shall not apply.

19. Powers to issue different classes of share. Model Article 22(2) shall apply as if the words " , and the directors may determine the terms, conditions and manner of redemption of any such shares" were deleted and replaced in the entirety by the words " , and on such terms and conditions and in such manner of redemption of any such shares as are determined by the Controlling Shareholder".

20. Issue of new shares.

20.1 The Company has the power to allot and issue shares in the capital of the Company and to grant rights to subscribe for, or to convert any security into, shares in the capital of the Company pursuant to those rights.

20.2 The directors may only exercise the power of the Company to allot and issue shares or to grant rights to subscribe for, or to convert any security into, shares, in order to allot or issue shares to the Controlling Shareholder or some other person expressly approved by the Controlling Shareholder in writing. The powers of the directors pursuant to s.550 of the Act shall be limited accordingly.

20.3 The provisions of ss.561 and 562 of the Act shall not apply to the Company.

21. Transfer of shares.

21.1 The directors shall register any transfer of shares made to or by, or with the express written consent of, the Controlling Shareholder.

21.2 Subject to Article 21.1, the directors may, in their absolute discretion, refuse to register the transfer of any share, and if they do so, the instrument of transfer must be returned to the transferee with the notice of refusal unless they suspect that the proposed transfer may be fraudulent. Model Article 26(5) shall not apply.

22. Procedure for declaring dividends.

22.1 Except as otherwise provided by the rights attached to any shares from time to time, all dividends shall be paid to the holders of shares in proportion to the numbers of shares on which the dividend is paid held by them respectively, but if any share is issued on terms that it shall rank for dividend as from a particular date, or *pari passu* as regards dividends with a share already issued, that share shall rank for dividend accordingly.

22.2 Model Article 30(4) shall apply as if the words “the terms on which shares are issued” were deleted and replaced with the words “the rights attached to shares”.

23 .No interest on distributions. Model Article 32(a) shall apply as if the words “the terms on which the share was issued” were deleted and replaced with the words “the rights attached to the share”.

24. Quorum for and voting at general meetings.

24.1 If the Company has more than one member, the quorum for a general meeting shall be:

24.1.1 one member holding more than one half in nominal value of the issued ordinary share capital of the Company and present in person or by proxy or by representative (and the presence of such a member shall be deemed for this purpose to constitute a valid meeting); or

24.1.2 if no such member is present, two members present in person or by proxy or representative.

24.2 If the Company has only one member, s.318 of the Act shall apply.

24.3 In the case of members who are joint holders of shares, the vote of the holder whose name appears first in the register of members, whether in person or by proxy, shall be accepted to the exclusion of the votes of the other joint holders.

25. Communications.

25.1 Subject to Articles 25.7 and 25.8, the company communications provisions (as defined in the Act) shall also apply to any document or information not otherwise authorised or required to be sent or supplied by or to a company under the Companies Acts (as defined in the Act) but to be sent or supplied by or to the Company pursuant to these Articles:

25.1.1 by or to the Company; or

25.1.2 by or to the directors acting on behalf of the Company.

25.2 The provisions of s.1168 of the Act (hard copy and electronic form and related expressions) shall apply to the Company as if the words “and the Articles” were inserted after the words “the Companies Acts” in ss. 1168(1) and 1168 (7).

25.3 Section 1147 of the Act shall apply to any document or information to be sent or supplied by the Company to its members under the Companies Acts or pursuant to these Articles as if:

25.3.1 in s.1147(2) the words “or by airmail (whether in hard copy or electronic form) to an address outside the United Kingdom” were inserted after the words “in the United Kingdom”;

25.3.2 in s.1147(3) the words “48 hours after it was sent” were deleted and replaced with the words “when sent, notwithstanding that the Company may be aware of the failure in delivery of such document or information.”;

25.3.3 a new s.1147(4)(A) were inserted as follows:

“Where the document or information is sent or supplied by hand (whether in hard copy or electronic form) and the Company is able to show that it was properly addressed and sent at the cost of the Company, it is deemed to have been received by the intended recipient when delivered.”;

25.3.4 Section 1147(5) were deleted.

25.4 Proof that a document or information sent by electronic means was sent in accordance with guidance issued by the Institute of Chartered Secretaries and Administrators shall be conclusive evidence that the document or information was properly addressed as required by s. 1147(3) of the Act and that the document or information was sent or supplied.

25.5 In the case of members who are joint holders of shares, anything to be agreed or specified by the holder may be agreed or specified by the holder whose name appears first in the register of members and it shall not be necessary to obtain the agreement or specification from the other joint holders of such shares.

25.6 Model Article 48 shall not apply.

25.7 Any notice or document to be sent or supplied to a director in connection with the taking of decisions by directors may also be sent or supplied by the means which that director has asked to be sent or supplied with such notices or documents for the time being.

25.8 A director may agree with the Company that notices or documents sent to that director in a particular way are to be deemed to have been received within a specified time of their being sent and for the specified time to be less than 48 hours.

26. Company seals. Model Article 49(4)(b) shall not apply.

27. Indemnities, insurance and funding of defence proceedings.

27.1 This Article 27 shall have effect, and any indemnity provided by or pursuant to it shall apply, only to the extent permitted by, and subject to the restrictions of, the Act. It does not allow for or provide (to any extent) an indemnity which is more extensive than is permitted by the Act and any such indemnity is limited accordingly. This Article 27 is also without prejudice to any indemnity to which any person may otherwise be entitled.

27.2 The Company:

27.2.1 shall indemnify every person who is a director of the Company, and shall keep indemnified each such person after he ceases to hold office; and

27.2.2 may indemnify any other person who is an officer (other than an auditor) of the Company;

in each case out of the assets of the Company from and against any loss, liability or expense incurred by him or them in relation to the Company by reason of his being or having been a director or other officer of the Company.

27.3 The Company may indemnify any person who is a director of a company that is a trustee of an occupational pension scheme (as defined in s.235(6) of the Act) out of the assets of the Company from and against any loss, liability or expense incurred by him or them in connection with such company's activities as trustee of the scheme.

27.4 The directors may purchase and maintain insurance at the expense of the Company for the benefit of any person who is or was at any time a director or other officer (other than an auditor) of the Company or of any associated company (as defined in s.256 of the Act) of the Company or a trustee of any pension fund or employee benefits trust for the benefit of any employee of the Company.

27.5 The directors may, subject to the provisions of the Act, exercise the powers conferred on them by ss.205 and 206 of the Act to:

27.5.1 provide funds to meet expenditure incurred or to be incurred in defending any proceedings, investigation or action referred to in those sections or in connection with an application for relief referred to in s.205; or

27.5.2 take any action to enable such expenditure not to be incurred.

27.6 Model Articles 52 and 53 shall not apply.

STATUTS DE CAPITEX HOLDINGS LIMITED

Adoptés par résolution spéciale prise le 10 avril 2012

Table des matières

Article

1 Application du modèle de statuts	
2 Définitions et interprétation	
3 Dénomination Sociale	
4 Prise de décision collective des Administrateurs	
5 Décisions unanimes	
6 Quorum des réunions d'administrateurs	
7 Procédure de vote lors des réunions d'administrateurs	
8 Exercice de la fonction d'administrateur	
9 Prise en compte des Administrateurs dans le quorum et de leurs votes	
10 Désignation et révocation des administrateurs	
11 Administrateurs OpCapita	
12 Cessation de la fonction d'administrateur	

13	Rémunération des administrateurs et autres avantages
14	Désignation et révocation des suppléants
15	Droits et devoirs des administrateurs suppléants
16	Cessation de la fonction d'administrateur suppléant
17	Capital Social
18	Actions entièrement libérées
19	Possibilité d'émettre différentes classes d'action
20	Emission de nouvelles actions
21	Cession d'actions
22	Procédure de déclaration de dividendes
23	Aucun intérêt au titre des distributions
24	Quorum et procédure de vote lors des assemblées générales
25	Communications
26	Cachets de la Société
27	Indemnités, Assurance et financement des frais de procédure de la partie défenderesse

1. Application du modèle de statuts.

1.1 Le modèle de statuts pour société à responsabilité limitée contenu dans l'Annexe 1 au règlement sur les sociétés (model de statuts) de 2008 (Schedule 1 to The Companies (Model Articles) Regulations 2008) (le Modèle de Statuts) en vigueur à la date d'adoption des présents Statuts s'applique à la Société, sauf et dans la mesure où il est exclu, modifié par ou s'il contredit les Statuts qui suivent.

1.2 Dans les présents Statuts, toute référence à un Article du Modèle en particulier est réputée être faite audit article du Modèle de Statuts.

2. Définitions et interprétation.

2.1 Dans les présents Statuts les termes et expressions suivants ont la signification suivante:

la Loi: la Loi sur les sociétés de 2006;

suppléant: comme ce terme est défini à l'article 14 et administrateur suppléant a un sens correspondant;

auteur de la désignation: comme ce terme est défini à l'article 14;

société: inclut tout organe social;

une Situation de Conflit: une situation dans laquelle un administrateur a, ou peut avoir, un intérêt direct ou indirect qui est en conflit, ou est susceptible d'être en conflit avec les intérêts de la Société, y compris en lien avec l'exploitation de tout bien, de toute information ou opportunité et indépendamment du fait que la Société puisse tirer un avantage du bien, de l'information ou de l'opportunité en soit, mais à l'exclusion d'une situation dont il ne pourrait pas raisonnablement et vraisemblablement résulter un conflit d'intérêt;

l'Actionnaire Majoritaire: le détenteur inscrit, à un moment précis, de plus de la moitié en terme de valeur nominale du capital social ordinaire émis de la Société y compris (pour lever toute ambiguïté) tout membre détenant l'intégralité du capital social ordinaire émis de la Société;

Administrateur de l'Actionnaire Majoritaire: comme ce terme est défini à l'Article 10;

membre: toute personne détenant une action;

OpCapita: OpCapita LLP, une société en commandite à responsabilité limitée (limited liability partnership) formé selon le droit d'Angleterre et du Pays de Galles et dont le numéro d'enregistrement est le OC318670 et dont le siège social se situe au 132 Sloane Street, Londres SW1X 9AX;

Administrateur OpCapita: l'administrateur nommé de temps à autres conformément à l'Article 11;

libérée: en ce qui concerne une action, signifie payée ou créditée comme tel (à sa valeur nominal ou toute prime d'émission à son égard).

2.2 Sauf si cela a été autrement prévu de manière exprès dans les présents Statuts, les termes ou expressions contenus dans le Modèle de Statuts ainsi que dans les présents Statuts ont un sens identique à celui prévu par la Loi en vigueur de temps à autre. Le Modèle de Statuts s'applique comme-ci le dernier paragraphe du Modèle de Statuts 1 (débutant par «A moins que le contexte n'exige un sens différent») était supprimé.

2.3 Dans le Modèle de Statuts ainsi que dans les présents Statuts, sauf dans l'Article 1.1., ou si cela a été autrement prévu de manière exprès dans les présents Statuts:

2.3.1 toute référence à toute loi ou à toute disposition légale inclut toute mesure législative subordonnée à ladite loi ou disposition légale, que ce soit avant ou après la date d'adoption des présents Statuts;

2.3.2 toute référence à toute mesure législative y compris à toute loi, toute disposition légale ou mesure législative subordonnée («Mesure Législative») inclut la référence à ladite Mesure Législative tel que modifiée ou reformulée au fil du temps, que ce soit avant ou après la date d'adoption des présents Statuts;

2.3.3 toute référence à une reformulation inclut la refonte ou la réécriture, dans chaque cas avec ou sans modification.

3. Dénomination Sociale. La dénomination sociale peut être modifiée par une résolution spéciale des membres ou autrement conformément à la Loi.

4. Prise de décision collective des Administrateurs.

4.1 Le principe en ce qui concerne la prise de décision par les administrateurs, est que toute décision des administrateurs doit être prise soit à la majorité lors d'une réunion, soit dans le cadre de la procédure prévue à l'article 5.

4.2 L'Article 7 du Modèle ne trouve pas à s'appliquer.

5. Décisions unanimes.

5.1 Une décision des administrateurs est prise conformément au présent Article lorsque tous les administrateurs admissibles manifestent les uns aux autres et par tous moyens qu'ils partagent un point de vue identique sur un sujet.

5.2 Une telle décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, que chaque administrateur admissible signe en un seul ou plusieurs exemplaire(s) ou à laquelle chaque administrateur admissible a autrement convenu par écrit.

5.3 Les références dans le présent Article 5 aux administrateurs admissibles s'entendent des administrateurs qui aurait été autorisés à voter sur le sujet si ce-dernier avait été soumis pour délibération lors d'une réunion des administrateurs (mais à l'exclusion de l'administrateur concerné par une Situation de Conflit dans le cadre de l'autorisation de ladite Situation de Conflit).

5.4 Nonobstant les exigences prévues à l'Article 5.1 à 5.3:

5.4.1 si une personne, en qualité d'administrateur suppléant indique pour le compte de la personne qui l'a désignée, s'il partage ou non le point de vue commun, l'auteur de la désignation n'est pas tenu de le faire à l'effet de remplir ces exigences;

5.4.2 si un administrateur, qui a désigné un suppléant, indique conformément à l'Article 5.1 s'il partage ou non le point de vue commun, son suppléant n'est pas tenu de le faire à l'effet de remplir ces exigences.

5.5 Aucune décision ne peut être prise conformément au présent Article si le quorum n'est pas formé par les administrateurs admissibles à ladite réunion.

5.6 L'Article 8 du Modèle ne s'applique pas.

6. Quorum des réunions d'administrateurs.

6.1 A moins que le quorum ne soit atteint lors d'une réunion des administrateurs, aucune proposition n'est votée, sauf à voter la convocation d'une nouvelle réunion.

6.2 Sauf stipulation contraire des présents Statuts, le quorum des réunions des administrateurs est formé par tout administrateur à condition que, dans la mesure du possible compte tenu des circonstances, le plus grand nombre de convocations à la réunion ait été envoyé aux administrateurs de la Société.

6.3 Lors d'une réunion des administrateurs:

6.3.1 la présence d'un administrateur qui agit également en qualité d'administrateur suppléant est comptabilisée au titre de ces deux qualités à l'effet de déterminer si le quorum est atteint;

6.3.2 la présence d'un administrateur suppléant, qui n'a pas autrement la qualité d'administrateur, est prise en compte à l'effet de déterminer si le quorum est atteint;

mais uniquement, dans les deux hypothèses, si l'administrateur ou autre auteur de la désignation, ne participe pas à la réunion.

6.4 L'Article 11 du Modèle ne trouve pas à s'appliquer.

7. Procédure de vote lors des réunions d'administrateurs.

7.1 Sous réserve des présents Statuts, chaque administrateur participant à une réunion d'administrateurs dispose d'une voix.

7.2 Lorsque (i) l'Actionnaire Majoritaire désigne moins de trois Administrateurs de l'Actionnaire Majoritaire au sein du conseil d'administration de la Société, ou (ii) que moins trois (3) Administrateurs de l'Actionnaire Majoritaire sont présents lors d'une réunion d'administrateurs de la Société, lesdits Administrateurs de l'Actionnaire Majoritaire présents sont autorisés collectivement à exercer 3 votes lors des réunions d'administrateurs de la Société.

7.3 En cas d'égalité du nombre de votes pour et contre une proposition, le président ou autre administrateur président la réunion, n'a pas de voix prépondérante.

7.4 L'Article 13 du Modèle ne trouve pas à s'appliquer.

7.5 Sous réserve des droits de vote pondérés fixés à l'Article 7.2, qui s'applique également mutatis mutandis aux fins du présent Article en toute circonstance, en ce qui concerne tout suppléant désigné par un Administrateur de l'Actionnaire Majoritaire, un administrateur qui a également la qualité d'administrateur suppléant dispose d'un vote supplémentaire pour le compte de chacune des personnes qui l'ont nommé à condition que:

7.5.1 l'auteur de la désignation concerné ne participe pas à la réunion des administrateurs; et

7.5.2 en ce qui concerne un sujet en particulier:

7.5.2.1 l'auteur de la désignation concerné aurait été autorisé à voter s'il avait participé à ladite réunion; et

7.5.2.2 le sujet ne porte pas sur l'autorisation d'une Situation de Conflit relative à l'auteur de la désignation concerné.

7.6 Sous réserve des droits de vote pondérés fixés à l'Article 7.2, qui s'applique également mutatis mutandis aux fins du présent Article en toute circonstance, en ce qui concerne tout suppléant désigné par un Administrateur de l'Actionnaire Majoritaire, une personne ayant la qualité d'administrateur suppléant, mais qui n'est pas autrement d'administrateur, dispose uniquement d'un vote relatif à chacune des personnes qui l'ont nommé si:

7.6.1 l'auteur de la désignation concerné ne participe pas à la réunion des administrateurs; et

7.6.2 en ce qui concerne un sujet en particulier:

7.6.2.1 l'auteur de la désignation concerné aurait été autorisé à voter s'il avait participé à ladite réunion; et

7.6.2.2 le sujet ne porte pas sur l'autorisation d'une Situation de Conflit relative à l'auteur de la désignation concerné.

8. Exercice de la fonction d'administrateur.

8.1 Si une Situation de Conflit se produit, les administrateurs peuvent l'autoriser aux fins de la section s.175(4)(b) de la Loi par une résolution des administrateurs prise conformément à ladite section et aux présents Statuts. Au moment où l'autorisation est donnée ou à tout autre moment après, les administrateurs peuvent imposer toute limite ou condition, ou encore autoriser sous réserve des conditions (dans chaque cas) qu'ils considèrent appropriées et raisonnables en toute circonstance. Toute autorisation peut être annulée ou modifiée à tout moment à la discrétion des administrateurs.

9. Prise en compte des Administrateurs dans le quorum et de leurs votes.

9.1 Sauf stipulation ou disposition contraire contenu dans les présents Statuts ou dans la Loi, et sous réserve des limitations, conditions ou termes liés à toute autorisation donnée par les administrateurs aux fins de la section s.175(4)(b) de la Loi, un administrateur est autorisé à voter, et son vote sera pris en compte dans le calcul du quorum relatif à toute résolution en lien avec un sujet pour lequel il a, ou peut avoir:

9.1.1 un intérêt direct ou indirect ou une fonction qui est en conflit, ou qui pourrait être éventuellement en conflit avec les intérêts de la Société;

9.1.2 un conflit d'intérêt du fait d'une opération actuelle ou en discussion ou d'un accord avec la Société.

9.2 L'Article 14 du Modèle ne trouve pas à s'appliquer.

10. Désignation et révocation des administrateurs. L'Actionnaire Majoritaire est autorisé à tout moment et de temps à autre à désigner une ou plusieurs personnes en qualité d'administrateur(s) de la Société (chacun un «Administrateur de l'Actionnaire Majoritaire»). Une telle désignation prend effet par une notification écrite à la Société par l'Actionnaire Majoritaire et ce dernier peut de cette même manière, à tout moment et de temps à autre, révoquer de sa fonction tout administrateur (nommé ou non par celui-ci conformément au présent Article).

11. Administrateur OpCapita. OpCapita est autorisé à tout moment et de temps à autre à désigner un d'administrateur de la Société. Une telle désignation prend effet par une notification écrite à la Société par OpCapita, et OpCapita peut de cette même manière, à tout moment et de temps à autre, révoquer de sa fonction tout administrateur nommé conformément au présent Article et désigner toute personne en lieu et place de tout administrateur ainsi révoqué.

12. Cessation de la fonction d'administrateur. En sus des situations décrites à l'Article 18 du Modèle, il est mis un terme aux fonctions d'administrateur, si cette personne est révoquée conformément à l'Article 10 et à l'Article 11 des présents Statuts.

13. Rémunération des administrateurs et autres avantages.

13.1 Un administrateur peut prester tout service approuvé par les administrateurs, à l'endroit de la Société.

13.2 Un administrateur a droit à la rémunération approuvée par les administrateurs (i) en raison des services rendus à la Société en sa qualité d'administrateur, et (ii) pour tout autre service qu'il accomplit à l'endroit de la Société à condition que le montant de ladite rémunération soit expressément approuvé en avance par écrit par l'Actionnaire Majoritaire.

13.3 Sous réserve des Statuts, une rémunération d'un administrateur peut (i) prendre toute forme, et (ii) inclure tout accord relatif au paiement d'une pension, une indemnité ou une gratification, indemnités liées au décès, la maladie ou l'incapacité, au profit de ou concernant ledit administrateur.

13.4 A moins que les administrateurs n'en décident autrement, la rémunération d'un administrateur s'accumule quotidiennement.

13.5 A moins que les administrateurs n'en décident autrement, aucun administrateur ne doit rendre de comptes à la Société pour toute rémunération ou autre avantage qu'il reçoit en sa qualité d'administrateur ou autre dirigeant ou employé de toute filiale de la Société ou de toute société affiliée à la Société de temps à autre ou, de tout autre organe social au sein duquel la Société ou toute société affiliée a des intérêts.

13.6 L'Article 19 du Modèle ne trouve pas à s'appliquer.

14. Désignation et révocation des suppléants.

14.1 Tout administrateur (l'auteur de la désignation) peut désigner comme suppléant tout autre administrateur, ou, sous réserve de l'Article 14.2, toute autre personne approuvée par une décision des administrateurs, à l'effet de:

14.1.1 exercer les pouvoirs dudit administrateur; et

14.1.2 remplir les fonctions dudit administrateur;

en lien avec la prise de décisions des administrateurs, en l'absence de l'auteur de la désignation du suppléant.

14.2 Tout Administrateur OpCapita peut nommer toute autre personne en qualité de suppléant sans l'accord des administrateurs.

14.3 Toute désignation ou révocation d'un suppléant prend effet par la notification écrite à la Société, signée par l'auteur de la désignation ou de toute autre manière approuvée par les administrateurs.

14.4 La notification doit:

14.4.1 désigner le suppléant dont le nom est soumis, et

14.4.2 confirmer le fait que le suppléant dont le nom est soumis envisage d'agir en qualité de suppléant de l'administrateur, auteur de la notification.

14.5 Une personne peut être nommée en qualité de suppléant de plusieurs administrateurs de la Société.

15. Droits et devoirs des administrateurs suppléants.

15.1 Un administrateur suppléant dispose de droits identiques, en ce qui concerne toute réunion des administrateurs ou une décision prise conformément à l'Article 5, à ceux de l'auteur de la désignation du suppléant.

15.2 Sauf stipulation contraire des présents Statuts, les administrateurs suppléants:

15.2.1 sont, à toutes fins, réputés être des administrateurs;

15.2.2 sont tenus pour responsables de leurs propres actes et omissions;

15.2.3 sont soumis à des restrictions identiques à celles auxquelles les personnes les ayant désignés sont soumises;

15.2.4 ne sont pas réputés être des agents de ou agissant pour le compte des personnes les ayant désignés.

15.3. Un administrateur suppléant n'a pas vocation à être rémunéré par la Société pour les services rendus en sa qualité d'administrateur suppléant sauf si l'auteur de la désignation du suppléant lui confère une partie de sa rémunération en le notifiant par écrit à la Société.

16. Cessation de la fonction d'administrateur suppléant. La fonction d'administrateur suppléant cesse:

16.1 lorsque l'auteur de la désignation du suppléant révoque la désignation par notification écrite à la Société précisant le moment de la prise d'effet de la cessation;

16.2 lorsque se produit tout événement qui, s'il s'était produit à l'endroit de l'auteur de la désignation du suppléant, aurait eu pour effet de mettre un terme à la fonction d'administrateur de l'auteur de la désignation;

16.3 en cas de décès de l'auteur de la désignation;

16.4 lorsque prend fin le mandat d'administrateur de l'auteur de la désignation du suppléant.

17. Capital Social.

17.1 Le capital social à la date de l'adoption des présents Statuts est représenté par des actions ordinaires d'1 GBP chacune.

18. Actions entièrement libérées.

18.1 Aucune action ne peut être émise sans être entièrement libérée.

18.2 L'Article 18.1 ne s'applique pas aux actions souscrites lors de la constitution de la Société par les souscripteurs au memorandum de la Société.

18.3 L'Article 21 du Modèle ne trouve pas à s'appliquer.

19. Possibilité d'émettre différentes classes d'action. L'Article 22(2) du Modèle trouve à s'appliquer comme si les termes « et les administrateurs peuvent déterminer les conditions et la manière de laquelle les actions sont rachetées » étaient supprimés et remplacés dans leur intégralité par « et dans les conditions et la manière de laquelle les actions sont rachetées, déterminées par l'Actionnaire Majoritaire ».

20. Emission de nouvelles actions.

20.1 La Société a le pouvoir d'attribuer et d'émettre des actions dans le capital de la Société et d'accorder des droits de souscription aux, ou de convertir tout titre en actions dans le capital de la Société conformément auxdits droits.

20.2 Les administrateurs peuvent uniquement exercer le pouvoir de la Société d'attribuer et d'émettre des actions ou d'accorder des droits de souscription aux, ou de convertir tout titre en actions, à l'effet d'attribuer ou émettre des actions à l'Actionnaire Majoritaire ou à une autre personne approuvée par écrit de manière exprès par l'Actionnaire Majoritaire. Les pouvoirs des administrateurs conformément à la section s.550 de la Loi seront limités en conséquence.

20.3 Les dispositions des sections s.561 et s.562 de la Loi ne trouvent pas à s'appliquer à la Société.

21. Cession d'actions.

21.1 Les administrateurs enregistrent toute cession d'actions effectuée au profit de ou par, ou avec le consentement écrit exprès, de l'Actionnaire Majoritaire.

21.2 Sous réserve de l'Article 21.1 les administrateurs peuvent, à leur discrétion, refuser d'enregistrer la cession de toute action, et dans ce cas, l'acte de cession doit être retourné au cessionnaire accompagné d'un avis de refus à moins qu'ils ne suspectent que la cession proposée puisse être frauduleuse. L'Article 26(5) du Modèle ne trouve pas à s'appliquer.

22. Procédure de déclaration de dividendes.

22.1 Sauf autrement prévu par les droits attachés à toute action de temps à autre, tous les dividendes seront payés aux détenteurs des actions, proportionnellement au nombre d'actions détenues respectivement par ceux-ci et au titre desquelles les dividendes sont payés. Mais si une action est émise dans des conditions selon lesquelles elle serait, au titre des dividendes, classée à une date particulière, ou pari passu par rapport aux dividendes au titre d'une action déjà émise, les droits aux dividendes au titre de ladite action seront classés en conséquence.

22.2 L'Article 30(4) du Modèle trouve à s'appliquer comme si les termes «les conditions dans lesquelles les actions sont émises» étaient supprimés et remplacés par «les droits attachés aux actions».

23. Aucun intérêt au titre des distributions. L'Article 32(a) du Modèle trouve à s'appliquer comme si les termes «les conditions dans lesquelles l'action est émise» étaient supprimés et remplacés par «les droits attachés à l'action».

24. Quorum et procédure de vote lors des assemblées générales.

24.1 Si la Société compte plus d'un membre, le quorum de toute assemblée générale est formée par:

24.1.1 un membre détenant plus de la moitié en terme de valeur nominale du capital social ordinaire émis de la Société présent en personne, par procuration ou par le biais d'un représentant (et la présence dudit membre est réputée, à cet effet, permettre à l'assemblée d'être considérée comme valablement constituée); ou

24.1.2 en l'absence dudit membre, deux membres présents en personne, par procurations ou par le biais de représentants.

24.2 Si la Société compte un membre uniquement, la section s.318 de la Loi trouve à s'appliquer.

24.3 Dans le cas de membres qui sont codétenteurs d'actions, le vote du détenteur dont le nom figure en premier dans le registre des membres, que ce soit en personne ou par procuration, sera accepté à l'exclusion du vote de l'autre codétenteur.

25. Communications.

25.1 Sous réserve des Articles 25.7 et 25.8, les dispositions relatives aux communications de la société (telles qu'elles sont définies dans la Loi) s'appliquent également à tout document, ou information dont il n'est pas autrement permis ou exigé qu'ils soient envoyés ou fournis par ou à une société au sens de Lois sur les Sociétés (tels qu'ils sont définis dans la Loi) mais qui sont envoyés ou fournis par ou à la Société conformément aux présents Statuts:

25.1.1 par ou à la Société; ou

25.1.2 par ou aux administrateurs agissant pour le compte de la Société.

25.2 Les dispositions de la section s.1168 de la Loi (version papier et format électronique et formes apparentées) trouvent à s'appliquer à la Société comme si les termes «et les Statuts» étaient insérés après les termes «les Lois sur les Sociétés» aux sections s.1168(1) et s.1168(7).

25.3 La section 1147 de la Loi s'applique à tout document ou information à envoyer ou à fournir par la Société à ses membres en vertu des Lois sur les Sociétés ou conformément aux présents Statuts comme si:

25.3.1 à la section s.1147(2) les termes «ou par courrier aérien (que ce soit par version papier ou format électronique) à une adresse située à l'extérieur du Royaume-Uni» étaient insérés après les termes «au Royaume-Uni».

25.3.2 à la section s.1147(3) les termes «48 heures après qu'il ait été envoyé» étaient supprimés et remplacés par «une fois envoyé, nonobstant le fait que la Société puisse être au courant du défaut de livraison dudit document ou de ladite information».

25.3.3 Une nouvelle section s.1147(4) (A) est insérée dans les termes suivants:

«Lorsque le document ou l'information est remis ou fournis en main propre (que ce soit par version papier ou format électronique) et que la Société peut démontrer l'avoir correctement adressé et envoyé aux frais de la Société, il est réputé avoir été reçu par le destinataire visé au moment de la livraison»;

25.3.4 La section s.1147(5) a été supprimée.

25.4 La preuve de l'envoi par courrier électronique d'un document ou d'une information envoyé conformément aux orientations émises par l'institut des secrétaires et administrateurs agréé (Institute of Chartered Secretaries and Administrators) est une preuve suffisante selon laquelle le document ou l'information a été correctement adressé comme cela est exigé par la section s.1147(3) de la Loi et que le document ou l'information a été envoyé ou remis.

25.5 Dans le cas de membres qui sont codétenteurs d'actions, toute ce qui doit être convenu ou précisé par le détenteur peut être convenu ou précisé par le détenteur dont le nom apparaît en premier dans le registre des membres, et il n'est pas nécessaire d'obtenir l'accord ou la précision de l'autre codétenteurs desdites actions.

25.6 L'Article 48 du Modèle ne trouve pas à s'appliquer.

25.7 Toute notification ou tout document à envoyer ou à fournir à un administrateur en lien avec la prise de décision par les administrateurs peut également être envoyé ou fournis par les moyens indiqués par ledit administrateur à ce moment-là.

25.8 Un administrateur peut convenir avec la Société que les notifications et documents envoyés audit administrateur d'une manière spécifique soient considérés comme ayant été reçus endéans une période spécifique depuis leur envoi qui doit être inférieur à 48 heures.

26. Cachets de la Société. L'Article 49(4)(b) du Modèle ne trouve pas à s'appliquer.

27. Indemnités, Assurance et financement des frais de procédure de la partie défenderesse.

27.1 Le présent Article 27 produit ses effets, et toute indemnité accordée par ou prévue par celui-ci est due, uniquement dans les limites prévues par, et sous réserve des restrictions de la Loi. Il n'autorise ni ne permet (de quelque manière que ce soit) une indemnité qui soit plus importante que celle permise par la Loi et ladite indemnité doit être limitée en conséquence. Le présent Article 27 est sans préjudice non plus, de toute indemnité à laquelle toute personne a autrement droit.

27.2 La Société:

27.2.1 indemnise toute personne ayant la qualité d'administrateur de la Société, et continue d'indemniser ladite personne une fois qu'elle a cessé ses fonctions; et

27.2.2 peut indemniser toute autre personne qui est un dirigeant (autre qu'un auditeur) de la Société;

dans chaque cas à partir des actifs de la Société de et contre toute perte, dette ou dépense encourue par ce(s) dernier(s), relative à la Société du fait de son mandat, actuel ou passé, d'administrateur ou de dirigeant de la Société.

27.3 La société peut indemniser toute personne qui est un administrateur d'une société qui est un administrateur (trustee) d'un régime de retraite professionnel (comme défini à la section s.235(6) de la Loi) à partir des actifs de la Société de et contre toute perte, dette ou dépense encourue par ce(s) dernier(s), relative aux activités de ladite société agissant comme administrateur (trustee) du régime.

27.4 Les administrateurs peuvent acquérir et conserver une assurance aux frais de la Société au profit de toute personne du fait de son mandat, actuel ou passé, d'administrateur ou de dirigeant (autre qu'un auditeur) de la Société ou de toute société affiliée (comme définie à la section s.256 de la Loi) de la Société, ou d'un administrateur (trustee) de tout fonds de pension, ou d'un plan au bénéfice du personnel au profit de tout employé de la Société.

27.5 Sous réserves des dispositions de la Loi, les administrateurs peuvent exercer les pouvoirs qui leur sont attribués par les sections s.205 et s.206 de la Loi à l'effet de:

27.5.1 provisionner les fonds nécessaires à la prise en charge des dépenses engagées ou devant être engagées dans le cadre de la défense au titre de toute procédure, enquête, ou action dont il est fait mention dans lesdites sections ou en lien avec une demande d'exonération dont il est fait mention à la section s.205; ou

27.5.2 accomplir toute action à l'effet d'éviter que lesdites dépenses soient encourues.

27.6 Les Articles 52 et 53 du Modèle ne trouvent pas à s'appliquer.

Référence de publication: 2014197384/1378.

(140220109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

North REOF Cuza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 120.912.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 12 Novembre 2014

Il résulte des décisions de l'associé unique de North REOF Cuza Sarl, Argo Real Estate Opportunities Fund Holding LP, une société à responsabilité limitée ayant son siège social Sussex House, 128 Elgin Avenue P.O. Box 31298 Grand Cayman KY1-1206 Cayman Islands immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Cayman Islands sous le numéro 18203 que:

- il a été accepté la démission de Tom Haines, ayant son adresse professionnelle au 3, rue Rénert, 2422 Luxembourg, pour l'exécution de son mandat de gérant de la société jusqu'à 15 Novembre 2014;

- il a été nommé, avec effet au 15 Novembre 2014 et pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société, Madame Daniela Hogas, né le 9 Juillet 1980 à Galati, Roumanie, ayant son adresse professionnelle à 42-44 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Il en résulte donc que le conseil de gérance de North REOF Cuza Sarl se composera désormais comme suit:

- Madame Daniela Hogas, en tant que gérant de la Société; et

- Monsieur David Clark, en tant que gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Novembre 2014.

Pour Argo Real Estate Opportunities Fund Holding LP

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014191333/26.

(140213316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Northern Lights Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.661.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 1^{er} décembre 2014

Monsieur Paul Lamberts, né le 18 Septembre 1965 à Tilburg (Pays-Bas) et résidant au 169 rue des Romains L-8041 Bertrange (Luxembourg), a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 22 Octobre 2014.

Monsieur Richard Hawel, né le 14 Août 1964 à Jersey (Royaume-Uni) et résidant au 4-6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg a été nommé administrateur de catégorie B de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2014191334/16.

(140213305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

NGP ETP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014191342/14.

(140212838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

PHM Investment (USD) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 169.748.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

was held

an Extraordinary General Meeting of Partners of "PHM Investment (USD) 1 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office in 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Company"), incorporated by a notarial deed on June 21, 2012, published in the Mémorial C number 1878 of July 27, 2012, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number 169748. The Articles of Incorporation of the Company have been amended by a notarial deed on October 4, 2012, published in the Mémorial C number 2793 of November 17, 2012.

The Extraordinary General Meeting is opened and chaired by Mr Raphaël PONCELET, expert-comptable, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Elodie FARINELLE, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Grégory GOSSELIN, employee, with professional address in Luxembourg.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
 2. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");
 3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
- and
4. Miscellaneous.

II.- The names of the partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which, having been signed by the partners or their proxies, by the members of the Board of the Meeting and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented partners, after having been signed "ne varietur" by the members of the Board of the Meeting and by the undersigned notary, will also remain attached to the present deed.

III.- It appears from said attendance list that all the shares are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

After deliberation, the General Meeting adopted the following resolutions each time unanimously:

First resolution

The General Meeting resolves to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The General Meeting resolves to fix the number of liquidators at one (1) and further resolves to appoint as sole liquidator of the Company:

"SIGNES S.A.", a public limited company ("société anonyme") organized and existing under the Luxembourg law with its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 46.251.

Third resolution

The General Meeting resolves to determine the powers of the liquidator in respect to the liquidation of the Company as follows:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the General Meeting of Partners in the cases provided for by law.
- There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory, and the liquidator may refer to the books of the Company.
- The liquidator may, under its own responsibility and for particular and specific acts, delegate to one (1) or several third persons, who will act as its proxies, a part of its powers it determines and for the period it fixes.
- Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorized and empowered to make at any time, in one part or in several parts, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary having personal knowledge of the English language, states herewith that upon request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; and that upon request of the same persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are all known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société à responsabilité limitée «PHM Investment (USD) 1 S.à r.l.», établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 21 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 1878 du 27 juillet 2012, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 169748. Les statuts de la Société ont

été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 04 octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 2793 du 17 novembre 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Elodie FARINELLE, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Grégory GOSELIN, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- a) Décision de dissoudre et de mettre la Société en liquidation.
- b) Nomination d'un liquidateur en relation avec la mise en liquidation de la Société de la Société.
- c) Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de la liquidation de la Société.
- d) Divers.

II.- Le nom des associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenu par chaque associé sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que la totalité des actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Après délibération, l'Assemblée Générale a adopté les résolutions suivantes, chaque fois à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer le nombre de liquidateurs à un (1) et de nommer comme liquidateur unique de la Société:

«SIGNES S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est sis au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 46.251.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur, dans le cadre de la liquidation de la Société, comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas prévus par la loi.

- Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux livres de la Société.

- Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations particulières et spécifiques, déléguer à une ou plusieurs tierces personnes, qui agiront comme son mandataire, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

- Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, conformément toutefois aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, ayant connaissance de la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et qu'à la demande desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. PONCELET, E. FARINELLE, G. GOSELIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15850. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014191417/129.

(140212874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Sersteel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 144.708.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «SERS-TEEL S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 novembre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 novembre 2014. Relation: EAC/2014/16082.

- que la société «SERSTEEL S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 26/28 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 144 708,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 22 janvier 2009, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 11 mars 2009, sous le numéro 533,

se trouve à partir de la date du 24 novembre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 13 octobre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 26/28 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191490/26.

(140213252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

NGP ETP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.823.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014191344/13.

(140212856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

UniValueFonds: Global, Fonds Commun de Placement.

—
Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014179511/10.

(140205427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.
